



**PARC NATUREL
RÉGIONAL MÉDOC**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024



édito



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2024 du Parc naturel régional Médoc.

Depuis sa création en mai 2019, nous, élus de ce Médoc exceptionnel, avons structuré l'outil de mise en œuvre du projet de valorisation et de développement durable que nous avons déterminé. Ce projet, nous l'avons écrit avec les forces vives du territoire dans un document-guide qui s'appelle la Charte de Parc.

La gouvernance du Parc est assurée par un Conseil Syndical qui unit le Médoc dans son ensemble et qui associe les villes et la métropole portes. Il est relayé par un Bureau et des vice-président(es) dynamiques et engagées.

Un Conseil de développement, particulièrement moteur, regroupe des acteurs socio-professionnels qui nourrissent des réflexions et impulsent des démarches avec le Parc.

L'équipe du Parc est constituée par des professionnels compétents et experts dans de nombreux domaines permettant d'apporter conseils et accompagnements aux collectivités et de bâtir de solides partenariats avec les acteurs du territoire.

Connaitre, faire aimer, passer à l'action, voici la méthode proposée par le Parc. Parce qu'on ne peut comprendre que ce qu'on connaît, parce qu'on ne peut valoriser que ce qu'on aime et parce qu'on ne passe à l'action que si l'on est convaincu d'apporter une amélioration, le Parc travaille avec tous ceux qui souhaitent s'impliquer.

Par la mission d'expérimentation et d'innovation qui est conférée aux Parcs naturels régionaux, nous avons à notre disposition une structure souple et agile permettant de s'adapter à de nouvelles dimensions. Aussi, vous constaterez que le prisme de l'adaptation au changement climatique, l'érosion de la biodiversité et l'approche « une seule santé », irriguent nombres des actions mises en œuvre.

Enfin, 2024 marque la finalisation des études et des marchés pour la réalisation de la Maison de Parc située rue de Lhorte à Saint-Laurent-Médoc. En 2025, nous ouvrirons le chapitre du démarrage de chantier. Je vous laisse découvrir à travers ces quelques pages l'étendue des actions développées en 2024.

Bonne lecture.

A handwritten signature in black ink that reads "Henri Sabarot". The signature is written in a cursive, flowing style.



Sommaire

4	Le Parc naturel régional Médoc
6	La Gouvernance du Parc
8	La Maison du Parc - Le Conseil de développement
9	Évolution budgétaire - Ressources humaines
12	Communication Évaluation
13	Zoom sur : la dotation aménités rurales
14	La Voie du Liron
Paysage et urbanisme	17
Patrimoine naturel	23
Éducation à l'environnement	37
Développement territorial	43
Tourisme durable	49
Agriculture et alimentation	55
Santé et social	61
Transition énergétique et mobilité	67
71	Animation de démarches collectives et de dispositifs
75	Partenaires financiers





116 406
habitants

234 000
hectares

135 000
hectares de forêts

20 000
hectares de marais
estuariens

17 000
hectares de vignobles

97
km de littoral atlantique

79
km de littoral estuarien

8
sites Natura 2000

4
grandes entités paysagères

51
communes

4
communautés de communes

6
villes portes

1
métropole



■ Communes du Parc
naturel régional Médoc

■ Communautés
de communes

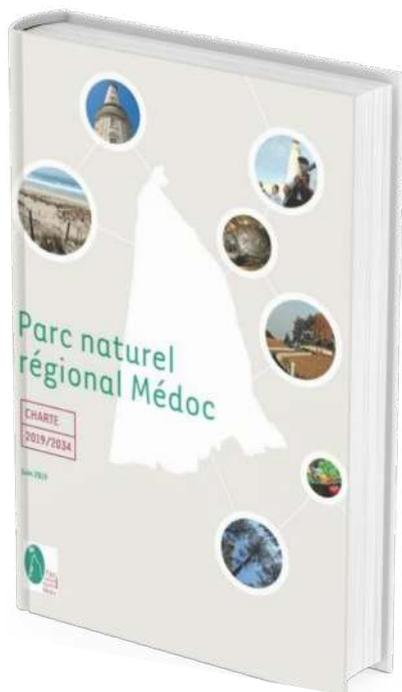
● Villes et
métropole portes



Le Parc naturel régional Médoc

Le Médoc, un territoire exceptionnel devenu Parc naturel régional

Le Médoc a fait son entrée en 2019 dans la grande famille des Parcs naturels régionaux de France. Le territoire est ainsi reconnu nationalement pour son patrimoine naturel et culturel remarquable.



Une charte qui unifie le Médoc autour d'un projet de développement durable

A travers le Parc, ce sont 51 communes classées et 4 Communautés de communes, qui se sont engagées dans un vaste projet territorial visant à préserver et valoriser les richesses patrimoniales du Médoc. À leurs côtés, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et l'État appuient les actions du Parc au bénéfice du territoire. La Métropole Bordelaise et ses villes portes sont associées et développent des partenariats avec celui-ci.

La Charte du Parc a été pensée et écrite par l'ensemble des forces vives du territoire. Elle dresse les orientations stratégiques et les actions à conduire pour 15 ans.

> [Découvrir la Charte du Parc sur pnr-medoc.fr](http://pnr-medoc.fr)

La charte s'articule autour de 3 VOCATIONS :

- > Le Médoc, presqu'île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles
- > Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor
- > Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole

Les 59 Parcs naturels régionaux de France ont pour mission de :

- > protéger les paysages, le patrimoine naturel et culturel
- > contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- > assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales et innovantes



La Gouvernance du Parc

Le Parc est piloté par les élus du territoire au sein d'un syndicat mixte qui associe 51 communes, 4 communautés de communes, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la métropole bordelaise et ses villes portes.

LE COMITÉ SYNDICAL

Les 66 délégués du Parc se sont réunis 4 fois en 2024, le 13 février, le 13 mars, le 26 juin et le 16 décembre 2024.

ARCINS	Jean-Baptiste BARBIER Jean-François BERNARD	LACANAU	Laurent PEYRONDET Jérémy BOISSON
ARSAC	Frédéric AURIER Eric CHARBONNIER	LAMARQUE	Cédric RONDEL Alain BES
AVENSAN	Laurent PASCUAL Philippe DEDIEU BENOIT	LE PIAN-MÉDOC	Gérard LARRUE Séverine POMIES
BÉGADAN	Eric TAMISIER Marie BAQUIERE	LE PORGE	Sophie BRANA Didier DEYRES
BLAIGNAN-PRIGNAC	Alexandre PIERRARD Chantal GUEGUEN	LE TEMPLE	Jean-Jacques MAURIN Michel ROBERT
BRACH	Didier PHOENIX Denis CHAUSSONNET	LE VERDON-SUR-MER	Adèle COSTE
CARCANS	Patrick MEIFFREN Patrice MARCHAND	LESPARRE-MÉDOC	Bernard GUIRAUD Thierry CHAPPELLAN
CASTELNAU-DE-MÉDOC	Eric ARRIGONI Catherine KNIPPER	LISTRAC-MÉDOC	Auréliе TEIXERA Pascal MOREL
CISSAC-MÉDOC	Jean-François LATHUILE Pascal MATA	LUDON-MÉDOC	Philippe DUCAMP Martine VALLIER
CIVRAC-EN-MÉDOC	Béatrice SAVIN Patricia BERTIN	MACAU	Chrystel COLMONT-DIGNEAU Dominique QUETEL
COUQUÈQUES	Guy DURAND SAINT-OMER Gilles BOULERIS	MARGAUX-CANTENAC	Isabelle HUGON Julie GRABOT
CUSSAC-FORT-MÉDOC	Dominique FÉDIEU Alain GUICHOUX	MOULIS	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY
GAILLAN-MÉDOC	Gilles CUYPERS Danielle HIRIART	NAUJAC-SUR-MER	Yves BARREAU Virginie CAUSSEQUE
GRAYAN-ET-L'HÔPITAL	Jacky NICAISE Jacqueline TEMPEZ	ORDONNAC	Myriam MUNDO-EGEA Stéphane KORCHEF
HOURTIN	Jean-Marc SIGNORET Jean-Claude PEINTRE	PAUILLAC	Florent FATIN Patrick ARBEZ
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	Claude ROUX Vincent FERNANDEZ DE CASTRO	QUEYRAC	Véronique CHAMBAUD Benjamin BOUILLEAU
LABARDE	Matthieu FONMARTY Sofian ACKERMANN	ST-CHRISTOLY-DE-MÉDOC	Stéphane POINEAU David CHANTELOT



ST-ESTÈPHE Michelle SAINTOUT
Jean VIANDON

ST-GERMAIN
D'ESTEUIL Philippe BUGGIN
Philippe GRYNFELT

STE-HÉLÈNE **Lionel MONTILLAUD**
Héloïse SUBRENAT

ST-JULIEN
BEYCHEVELLE Marc POUHEY
Laurent PINAUD

ST-LAURENT
MÉDOC **Jean-Marie FERON**
Bruno CARRILLON

ST-SAUVEUR Serge RAYNAUD
Bernadette GONZALEZ

ST-SEURIN-DE
CADOURNE Béatrice VERGEZ
Thierry PETIT

ST-VIVIEN-
MÉDOC Gilles CHAVEROUX
Michel CROISSOIR

ST-YZANS
DE-MÉDOC Dominique LAJUGIE
David RENOUIL

SALAUNES Damien HOAREAU
Hervé DURAND

SAUMOS Didier CHAUTARD
Nathan AGULHON

SOULAC-
SUR-MER Xavier PINTAT
Bernard LOMBRIL

SOUSSANS Rose-Marie FONSECA
Arnaud CHAUMEIL

TALAIS **Franck LAPORTE**
Vincent GINESTET

VALEYRAC Jean-Louis BRETON
Jean-Claude LACROIX

VENDAYS-
MONTALIVET J.Antoine TRIJOULET-LASSUS
Laurent BARTHELEMY-GRAMS

VERTHEUIL Dominique TURON
J.Charles PREVOSTEAU

BORDEAUX-
MÉTROPOLE Béatrice DE FRANÇOIS
Patrick PAPADATO

BLANQUE-
FORT Véronique FERREIRA
Bruno FARENIAUX

EYSINES **Serge TOURNERIE**
Richard CABRAFIGA

LE TAILLAN-
MÉDOC Valérie KOCIEMBA
Éric CABRILLAT

PAREMPUYRE Nicky GUILBAULT
Irma DEL POZO

ST-AUBIN-DE
MÉDOC Patrice CLINQUART
Stéphane BERTIN

ST-MÉDARD-
EN-JALLES Stéphane DELPEYRAT
Cécile MARENZONI

RÉGION NVL-
AQUITAINE **Henri SABAROT**
Virginie LENOIR
Thierry TRIJOULET
Michel DURIEU
Anne-Laure BEDU
Sandrine DERVILLE
Nathalie LE YONDRE
Dominique ASTIER
Bruno PALUTEAU
Christophe DUPRAT

DÉPARTE-
MENT DE LA
GIRONDE **Christine BOST**
Stéphane LE BOT
Pascale GOT

■ Membres du Bureau

LE BUREAU

Ses 17 membres sont élus
par le Comité Syndical.

> **Président :**
Henri Sabarot

> **8 Vice-présidents,**
en charge d'une
commission thématique



Président
H.Sabarot



Paysage et
Urbanisme
F.Laporte



Patrimoine
naturel
M.Fonmarty



Éducation à
l'environnement
L.Montillaud



Développement
territorial
C.Colmont



Tourisme
durable
P.Got



Agriculture et
alimentation
A.Pierrard



Santé &
Social
V.Jouve



Transition
énergétique
et mobilité
S.Brana

La Maison du Parc



Le projet de Maison du Parc s'est poursuivi en 2024. Le permis de construire a été délivré en avril. La consultation des entreprises a permis d'attribuer la quasi-totalité des lots avec un dépassement de seulement 1,8% par rapport au montant prévisionnel.

Le projet de sentier pédagogique La Voie du Liron, entre la future Maison du Parc naturel régional et le port de Beychevelle, a été finalisé en 2024. Les panneaux et modules ont été livrés et installés en début d'année 2024 (cf p.14-15). La dépense s'est établie à 26 750 € HT subventionnée par l'Etat et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Conseil de développement

« Le Conseil de développement rassemble des acteurs socio-économiques aux profils variés. Il favorise le dialogue entre le monde socio-économique médocain et les élus, afin d'enrichir les actions en cours et d'initier de nouveaux projets ». **Frédéric Dadoy, Président du Conseil de développement**



Vendredi 29 novembre 2024, le Conseil de Développement du Parc Naturel Régional Médoc organisait sa deuxième journée de rencontre sur le thème « Le Médoc, un territoire et ses acteurs socio-économiques pour s'adapter au changement climatique ». Depuis la première réunion qui s'était tenue en juin 2022, le Bureau du Conseil de développement a été très actif et a travaillé en particulier sur 3 thèmes : la sobriété, la mobilité et l'accueil des saisonniers.

La matinée a été consacrée à la « Fresque du climat », un atelier d'intelligence collective destiné à établir les liens de causes à effets des changements climatiques, animé par des agents du Parc et de l'entreprise ADAM. L'après-midi a donné lieu à la restitution des travaux menés par le Conseil de développement au cours de l'année. Autant de sujets qui ont donné lieu à plusieurs actions entreprises.

30
acteurs publics et
privés formés à la
Fresque du Climat



Évolution budgétaire

L'année 2024 est représentative d'une année de fonctionnement dynamique avec un programme d'actions ambitieux et nourri s'appuyant sur : l'ingénierie du Parc, le recours à des prestataires extérieurs sur des actions spécifiques, le versement de subventions à certains projets.

Le budget primitif 2024 s'élevait à 2 628 293€ en section de fonctionnement et 3 597 977€ en section d'investissement. Son montant a largement progressé par rapport à 2023, notamment en raison du portage de deux gros projets : le programme Life Abeilles Sauvages et la réalisation de la Maison de Parc.

Chaque projet fait l'objet d'une ingénierie financière articulant les subventions de la Région et du Conseil Départemental, le soutien de l'Etat, la recherche active de partenaires financiers et la réponse à des Appels à Projets (Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS, DRAC, ADEME, Fonds européens...).

Les dépenses d'investissement portent sur les études préalables pour la réalisation de la Maison de Parc, les travaux commençant début 2025, ainsi que les travaux de restauration de corridors favorables aux pollinisateurs et la réalisation de jardins communaux dans le cadre du programme Life Abeilles Sauvages.



Ressources humaines

La réalisation du programme d'actions du Parc repose sur la capacité d'accompagnement et d'expertise de l'ingénierie du Parc.

En 2024, l'équipe du parc était composée de 18 agents salariés dont 1 agent mobilisé pour une mission d'un an et demi sur l'accueil des travailleurs saisonniers. Une autre personne effectuait sa dernière année d'apprentissage au Parc et a obtenu son Master après avoir été initialement en Service Civique. En septembre 2024, l'obtention de l'Appel à projet « Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques » a permis le recrutement pour 2 ans d'une chargée de mission. 2024 a également été l'année de deux heureux événements pour 2 agents du Parc ! Leurs congés maternité ont fait l'objet de remplacement.



L'équipe technique

en 2024



Aurélie Hocheux

Direction

a.hocheux@pnr-medoc.fr



Lionel Bitsch

Direction,
Administration et
finances

l.bitsch@pnr-medoc.fr



Nadia Labarère

Administration
et gestion

n.labarere@pnr-medoc.fr



Sophie Troquereau

Administration,
accueil et régie

s.troquereau@pnr-medoc.fr



Marie Coutard

SIG, évaluation et
centre de ressources

m.coutard@pnr-medoc.fr



Laura Fontanié

Communication

l.fontanie@pnr-medoc.fr



Marjorie Brun

Santé & Social

m.brun@pnr-medoc.fr



Sylvia Marchais

Santé & Social

s.marchais@pnr-medoc.fr



Caroline Bardinet

Agriculture et
alimentation

c.bardinet@pnr-medoc.fr



Charlotte Pifaudat

Développement
territorial

c.pifaudat@pnr-medoc.fr



Alexis Dutot

LEADER

a.dutot@pnr-medoc.fr



Patxi Badiola

Tourisme

p.badiola@pnr-medoc.fr



Raphaël Garcia

Paysage et
urbanisme

r.garcia@pnr-medoc.fr



Laëtitia Maloubier

Patrimoine naturel

l.maloubier@pnr-medoc.fr



Fantine Deprez

Éducation à
l'Environnement

f.deprez@pnr-medoc.fr



Mathias Dane

Transition
énergétique
et mobilité

m.dane@pnr-medoc.fr



Amélie Delerue

LIFE
Abeilles sauvages

a.delerue@pnr-medoc.fr



Clémence Menegazzi

Natura 2000

c.menegazzi@pnr-medoc.fr



Mélodie Lebreton

Accompagnement au
changement

m.lebreton@pnr-medoc.fr



Communication

53
retombées presse
en 2024

Le Parc poursuit le déploiement de sa stratégie de communication, en priorisant le conseil et l'appui aux chargés de mission dans la

valorisation de leurs actions auprès des différentes cibles : grand public, élus, partenaires...

Après avoir organisé en 2023 la première «Rencontre des collectivités» pour favoriser l'échange et le partage d'expériences entre agents des collectivités, le Parc souhaitait proposer en 2024 une action en faveur des élus. «Les Focus du Parc», programme d'ateliers ouverts aux élus pour favoriser la montée en compétences sur des thématiques phares portées par le Parc, a été diffusé en avril. Une réflexion sur le format proposé est en cours, au regard du faible taux de participation.



Évaluation de la Charte

Le logiciel EVA est déployé.

Cet outil, développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, est utilisable par l'ensemble des Parcs et modulable selon les besoins de chacun.

Il permet de piloter en continu la mise en œuvre de la Charte, d'améliorer la lisibilité des actions du Parc et de capitaliser sur les éléments de suivi et d'évaluation facilitant ainsi la réalisation des bilans annuels d'activités et la révision de la Charte au moment venu.

En parallèle, l'utilisation du SIG en support des missions du Parc permet de produire des cartes manipulant toutes sortes de données pour améliorer la connaissance du territoire.

L'évaluation à mi-parcours de la Charte interviendra fin 2026. Elle s'appuiera sur ces outils et sur la concertation avec les élus.

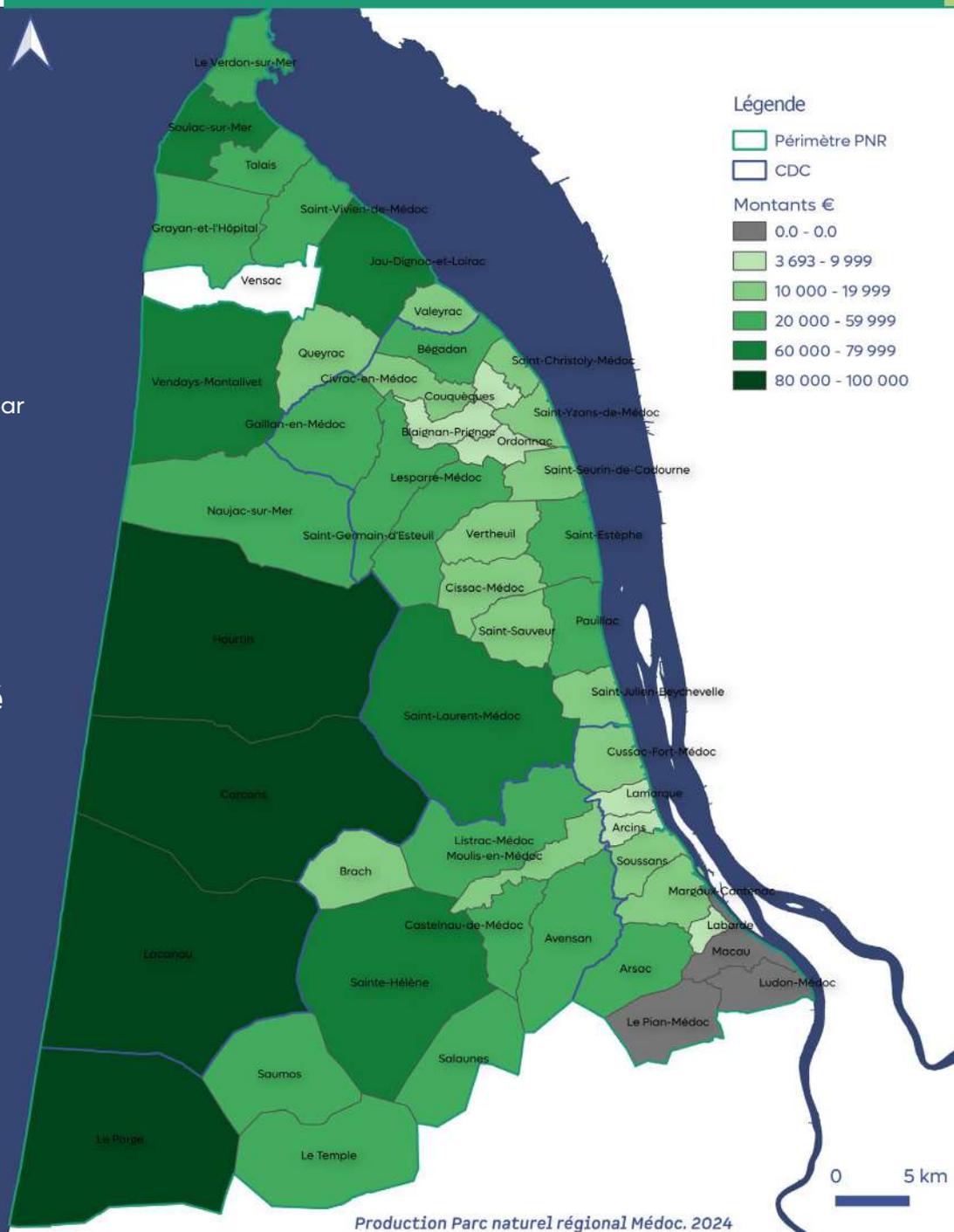
ZOOM SUR...

La dotation «aménités rurales»

Depuis 2022, les communes membres d'un Parc naturel régional se voient attribuer par l'État une dotation intitulée "Aménités rurales". En 2024, le montant de cette dotation a été en très nette augmentation et a atteint 1 507 112 € en Médoc.

Montant de la dotation « Aménités rurales » en Médoc:

- 2022: 329 588 €
- 2023: 617 260 €
- 2024: 1 507 112 €



CRITÈRES D'ATTRIBUTION EN 2024 :

Communes rurales: bourgs ruraux, rural à l'habitat dispersé et très dispersé – catégories 5, 6 et 7 de l'INSEE en France métropolitaine.

Sont éligibles, les communes rurales dont le territoire terrestre satisfait au moins l'un des critères suivants:

- Il est couvert à plus de 80% par un Parc naturel régional ou Parc national, des réserves nationales de chasse, par des sites du conservatoire du littoral, par Natura 2000
- Il comprend au moins 350 ha en Pnr ou PN, en réserve nationale de chasse, en site du conservatoire du littoral, en Natura 2000
- Il est couvert à plus de 50% par un site Natura 2000
- Il comprend au moins 10 ha en zone de protection forte (réserves nationales, régionales...)
- Il jouxte une aire marine protégée



LA VOIE DU LIRON, un sentier pédagogique au cœur du Marais de Beychevelle



En 2024, le Parc naturel régional Médoc finalise son sentier pédagogique «La Voie du Liron». La randonnée de 11 km (aller simple) relie la future Maison du Parc, à Saint-Laurent-Médoc, au port de Beychevelle. A pied ou à vélo, les 28 dispositifs informationnels et pédagogiques répartis sur le chemin invitent petits et grands à découvrir les paysages, la faune, la flore et le fonctionnement du Marais.

10 silhouettes faune et flore jalonnent le sentier, mettant à l'honneur les espèces emblématiques de ces milieux. En étant attentifs, les promeneurs croiseront à coup sûr : un cerf, un renard, une poule d'eau, un héron, une loutre, un élanion, un martin pêcheur ainsi que des plantes telles que l'angélique des estuaires, l'iris des marais, la cardamine des prés !

7 pupitres thématiques répartis le long du sentier invitent les randonneurs à s'informer sur les spécificités du marais, sa faune, sa flore, son fonctionnement, les activités agricoles que l'on y trouve !



9 modules pédagogiques pour découvrir de manière ludique les trésors du marais ! Plongez au fond de la jalle grâce au périscope pour observer les poissons, tournez la roue des saisons pour découvrir les travaux de la vigne, détendez-vous face aux prairies sur le banc, tentez de reconnaître le champ des oiseaux ou découvrez le son des arbres...

Pour une expérience encore plus immersive, parcourez le sentier en étant guidés par l'application mobile Mon Médoc !



La Charte du Parc

Mesure 110

Faire de la biodiversité une force et un atout de développement

Vice-Président

Matthieu Fonmarty



Découverte du sentier en avant-première par les élus du Parc le 26 juin 2024.

**Héron
Cendré**



COMMUNE
DU PARC NATUREL
RÉGIONAL MÉDOC





PAYSAGE ET URBANISME

Le Parc naturel régional Médoc a fait de la préservation et de la valorisation de ses paysages un enjeu essentiel de son action. De nombreuses mesures de la Charte se rapportent aux objectifs de qualité paysagère, récapitulés dans le cahier des paysages du Parc : l'accompagnement du Parc sur les documents de planification, le travail de conseil et d'appui technique aux projets d'amélioration paysagère, la sensibilisation aux richesses du territoire, la proposition d'action de concertation, ou encore la création d'outils dédiés à l'amélioration de la connaissance des enjeux paysagers pour les acteurs du territoire, sont ainsi autant d'axes d'intervention aujourd'hui investis par le Parc.



« Faire vivre les objectifs de la charte en matière de paysage passe par de nombreuses actions d'accompagnement des collectivités pour répondre à leurs besoins. Ainsi, nous avons par exemple examiné de nombreux projets de documents d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme afin d'aider les communes à en améliorer la qualité. Après l'élaboration de plusieurs guides de valorisation d'espaces urbanisés nous avons créé un site internet « le guide des plantes » pour référencer les espèces végétales à utiliser dans les aménagements d'espaces publics. Les Communes ont également été accompagnées dans leur prise de compétence en matière d'affichage et de publicité afin d'aider à la mise en œuvre des orientations définies dans le guide de la signalétique. Autant d'exemples qui montrent les contributions du Parc pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations du territoire. »

Franck Laporte, Vice-président du Parc naturel régional Médoc

Le Guide des plantes

Le Parc naturel régional Médoc est souvent sollicité pour apporter des conseils aux communes en matière de paysage et de biodiversité. Ce nouveau site web a donc pour objectif de simplifier et porter à connaissance du plus grand nombre les informations clés sur les bons réflexes de plantations, les espèces à proscrire, ou au contraire à privilégier, dans la perspective de végétaliser les espaces, qu'ils soient publics ou privés.



OBJECTIFS

- Aider les collectivités mais aussi les habitants et les professionnels à reconnaître et choisir des plantes adaptées aux paysages médocains dans un contexte de changement climatique.



LES ACTIONS MENÉES

- > Finalisation et mise en ligne du site web après 17 mois de travail. Réalisation : Agence Terre de Pixel.
- > Enclenchement de la stratégie de communication dès le 1er janvier avec diffusion d'une carte de vœux annonçant en avant-première la sortie du site aux élus et partenaires.
- > Communication auprès des pépiniéristes et jardineries du Médoc avec distribution d'affiches et de flyers.
- > Promotion sur les réseaux sociaux (facebook et instagram) afin de générer du trafic vers le site web : 76 717 personnes touchées au cours des 6 semaines de campagne.
- > Animation de trois formations sur les bonnes pratiques de végétalisation et l'utilisation du site web auprès du grand public, des apprentis de la MFR de Saint-Yzans et des agents communaux de Castelnau-de-Médoc.

JANVIER 2024

mise se en ligne du site web

PARTENAIRES

CPIE Médoc, OBV-NA, CEN, Département de la Gironde, Arbres et Paysages 33, pépiniéristes du territoire, syndicats de bassin versant

334

plantes référencées sur le site

7000

visiteurs uniques en 2024

**Le GUIDE
des PLANTES**



La Charte du Parc

Mesure 122

Veiller au maintien des paysages emblématiques

Mesure 312

Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace

Accompagnement des collectivités

Le Parc naturel régional Médoc intervient en soutien des collectivités, à leur demande, en mettant à disposition son ingénierie pour produire des conseils, animer des ateliers, suivre des démarches de documents d'urbanisme, ou encore accompagner des projets d'aménagement ou d'amélioration paysagère. Cet appui technique permet aux collectivités d'investir des thématiques variées en lien avec la question du cadre de vie au sens large : paysage, aménagement, architecture, espaces publics, végétalisation, équipements, planification, etc.



OBJECTIFS

- Aider les collectivités dans l'appropriation des enjeux de valorisation des paysages du Parc naturel régional Médoc et des objectifs de sa Charte.



LES ACTIONS MENÉES

> **Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme** et les avis réglementaires. En amont de l'arrêt des documents de planification (SCOT, PLU, cartes communales), et des avis qu'il est réglementairement amené à rendre en application du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le Parc naturel régional Médoc joue un rôle d'appui technique aux collectivités qui le sollicitent. L'année 2024 a notamment été marquée par de nombreux avis concernant les Zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables.

> **Projets d'aménagement ou de végétalisation.** Les collectivités membres du Parc peuvent solliciter l'équipe technique lorsqu'elles souhaitent intervenir sur l'amélioration de leur cadre de vie. L'accompagnement du Parc a donné lieu en 2024 à des projets de végétalisation d'espaces publics à Macau et Castelnau-de-Médoc, et d'autres sont en cours d'étude (Blaignan-Prignac, Talais, Avensan, etc.).

12

avis sur les ZAER : Zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables

6

communes accompagnées à l'élaboration de documents d'urbanisme

2

projets de végétalisation d'espaces publics finalisés à Macau et Castelnau-de-Médoc



Végétalisation des bords de route à Macau

Mesure 122

Veiller au maintien des paysages emblématiques

Mesure 312

Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace

Maîtrise de l'affichage publicitaire et mise en œuvre d'une signalétique de qualité

Le Parc accompagne le territoire dans sa mise en conformité avec la réglementation en matière de publicité, et aide les acteurs économiques et les collectivités à mettre en place des stratégies d'accueil respectueuses des paysages identitaires du Parc. En 2023, un guide pratique Signalétique et publicité a été édité afin d'aider à l'appropriation de ce sujet complexe sur le plan réglementaire.



OBJECTIFS

- Accompagner les publics dans la compréhension de la réglementation et de ses enjeux
- Mettre en conformité le territoire avec le code de l'environnement
- Harmoniser les dispositifs de signalisation touristique
- Suivre le déploiement de solutions de signalétiques intégrées et réglementaires.



LES ACTIONS MENÉES

- > 27.06 | Formation des prestataires touristiques aux enjeux réglementaires de la publicité et de la signalétique avec l'Office de tourisme Médoc Plein Sud
- > Visites et conseils techniques auprès des professionnels marqués « Valeurs Parcs » pour les aider à mieux accueillir sur le site de leur activité : conseil sur les enseignes, sur les espaces de stationnement, sur la végétalisation, etc.
- > 27.06 | Formation des élus et techniciens, dans le cadre du transfert de compétence sur la police de la publicité prévu par la loi Climat et Résilience - x25 personnes formées.
- > Démarrage du travail d'accompagnement des communes de le Porge et de Sainte-Hélène sur la mise en place de la signalétique d'information locale.

5

communes de la RD1215 ont supprimé les dispositifs d'affichage illégaux

20

agents et élus des collectivités formés en 2024



AUTRES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

 Accompagnement des études et démarches de planification du territoire

 Candidature à l'appel à projet national ERABLE « mettre en récit la biodiversité »





PATRIMOINE NATUREL

Le Parc naturel régional Médoc a pour mission de préserver la richesse et la diversité du patrimoine naturel médocain, en relation avec les activités humaines et les dynamiques naturelles. Cela passe par la réalisation ou le suivi d'actions d'amélioration et de diffusion de la connaissance des milieux naturels, de la faune, de la flore et de leur état de conservation.

La prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement nécessite un accompagnement de proximité. Le Parc est aux côtés des collectivités et des partenaires en leur fournissant les ressources utiles.

Préserver, c'est aussi informer et porter à la connaissance de tout un chacun. De nombreuses actions de sensibilisation du public et des scolaires sont réalisées pour faire découvrir les richesses et les particularités de la faune et de la flore afin de susciter l'envie de les préserver.



« Connaitre pour mieux agir, voilà la manière dont la mission Patrimoine naturel du Parc intervient. Face aux défis de l'érosion de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, les solutions à expérimenter résident dans la bonne compréhension des dynamiques du vivant. Ainsi, que ce soit appuyer les éleveurs pour qu'ils puissent entretenir les prairies humides, faire la lumière sur les abeilles sauvages méconnues et restaurer des habitats favorables ou encore connaître et maintenir nos espèces emblématiques, voici autant de solutions fondées sur la nature sur lesquels nous misons pour demain ! »

Matthieu Fonmarty,
Vice-Président du
Parc naturel régional Médoc

Inventaire des chauves-souris

Partant du constat d'un manque de connaissances sur les chauves-souris médocaines, le parc mène depuis 2020 une étude sur ces dernières, démarche inédite à cette échelle ! Accompagné par un spécialiste (un chiroptérologue) du bureau d'étude Eliomys, diverses actions se sont poursuivies en 2024, dont les derniers inventaires prévus dans l'étude.

OBJECTIFS

- Réaliser des inventaires dans le massif forestier
- Poursuivre de la recherche de chauves-souris dans des bâtiments publics ou privés
- Former et sensibiliser des professionnels
- Conseiller et diffuser la connaissance auprès de porteurs de projets

20

espèces de chauves-souris identifiées en Médoc (23 en Gironde).

30

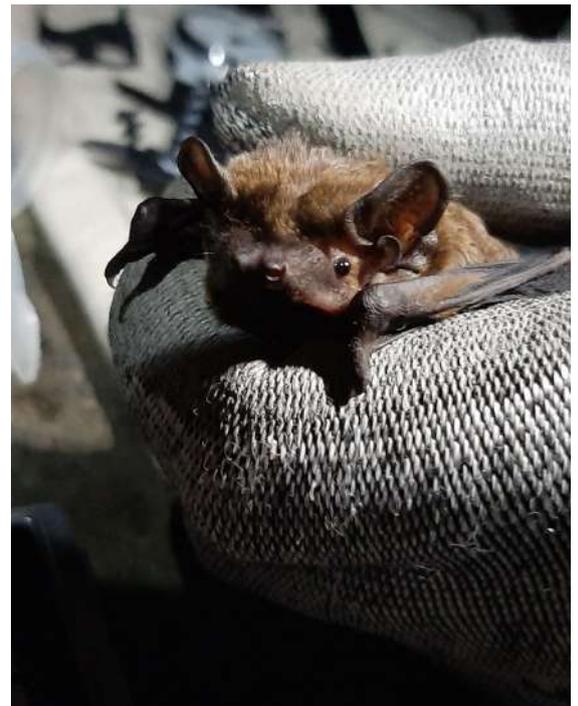
Châteaux prospectés

50

professionnels sensibilisés

LES ACTIONS MENÉES EN 2024

- > Inventaire acoustique avec des détecteurs passifs installés sur des arbres la nuit pour capter les ultrasons émis par les chauves-souris afin de connaître les espèces et leur activité en forêt (déplacements, chasse etc.)
- > 5 soirées de captures de chauves-souris pour une identification précise des espèces et pour avoir des informations sur l'anatomie, l'état sanitaire et reproducteur des individus
- > Prospections de bâtiments publics et privés : églises, combles des mairies, ponts, bunkers, Forts Médoc, propriétés viticoles, moulins à eau...
- > Formation des partenaires, sensibilisation d'élus et de professionnels : sylviculteurs avec le GPF Médoc, conseillers viticoles de la chambre d'agriculture, agriculteurs etc.
- > Création d'une plaquette d'information
- > Démarrage de la réalisation d'un guide pratique
- > Portés à connaissance et conseils auprès de porteurs de projets : projet d'élaboration ou révision de PLU, etc.
- > Valorisation de la démarche lors des Rencontres régionales sur les chauves-souris en Nouvelle-Aquitaine les 28 et 29 novembre 2024 à Limoges



Noctule de Leisler capturée à Saint-Laurent-Médoc



Petit Rhinolophe, présent au sein de la Maison du Parc naturel régional Médoc (avant travaux)

Prise en compte de la biodiversité dans le projet de Maison de parc

L'une des principales missions d'un parc naturel régional est la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. C'est pourquoi dès la conception de la future Maison du Parc, la prise en compte de la biodiversité a été le fil conducteur du projet ainsi que l'exemplarité de la démarche de conception du projet. En 2021, trois espèces de chauves-souris ont été observées dans l'ancienne longère, dont une qui occupe les lieux en toute saison. Deux espèces de reptiles (lézards et serpents) ont également été vus dans le bâti. Reptiles et chauves-souris sont des espèces protégées dont les effectifs sont en forte diminution en France.

Le Parc a donc souhaité intégrer des mesures bénéfiques à cette biodiversité et être en conformité avec la réglementation en vigueur. Il s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire, composée des techniciens du Parc, d'un écologue confirmé du bureau d'études Eliomys et du cabinet d'architectes Lanoire et Courrian. Ensemble, plusieurs mesures permettant de limiter au maximum les impacts des travaux sur la biodiversité ont été définies.

OBJECTIFS

- Réaliser les démarches réglementaires relatives à la protection des espèces protégées
- Limiter au maximum l'impact du projet sur la biodiversité en l'adaptant au mieux aux exigences écologiques des espèces et aux besoins techniques des architectes
- Intégrer les prescriptions techniques dans les cahiers des charges des entreprises

3

espèces de chauves-souris observées dans la Maison du Parc naturel régional Médoc, avant travaux.

LES ACTIONS MENÉES EN 2024

> Réalisation du dossier de demande de dérogation exceptionnelle à la destruction des espèces protégées identifiées et obtention de l'arrêté de dérogation en août 2024,

> Propositions de mesures limitant l'impact du projet sur la biodiversité par une adaptation du planning du chantier, un démarrage des travaux en automne/hiver à une période la moins défavorable aux espèces, la conservation d'un comble dédié à l'accueil des chauves-souris dans la longère, la création d'un espace de stockage pouvant accueillir les chauves-souris l'hiver, la préservation et le renforcement des éléments paysagers du site (bosquets, haies champêtres etc.), dispositions de gîtes artificiels sur les façades etc.



Piège photo Maison du Parc : x3 Petits-Rhinolophes



(1) Hibernaculum

> Réalisation des mesures à mettre en place avant le démarrage des travaux :

- Longère rendue inaccessible aux chauves-souris par l'obstruction de l'ensemble des ouvertures (conduits de cheminée, oeils de boeufs etc.)
- Vérification de l'absence d'individus
- Création de 4 hibernaculum, soit des tas de pierres prises sur site disposées dans un trou de 20 cm de profondeur environ et de 80 cm de côté, afin de permettre aux reptiles de s'y réfugier (1)

> Démarrage des réunions du chantier hebdomadaire en novembre

43

m2 de combles dédié à l'accueil des chauves-souris

13

m2 de combles pour l'hibernation des chauves-souris

2

gîtes artificiels encastrés dans les murs sur la façade nord et le pignon ouest de la grange et 3 gîtes disposés sur les façades nord et est de la longère



Petit Rhinolophe présent dans la Maison du Parc avant travaux





La Charte du Parc

Mesure 110

Faire de la biodiversité une force et un atout de développement

Programme LIFE Abeilles sauvages

Les insectes pollinisateurs rendent un service inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Leur déclin est incontestable, plus ou moins marqué selon les espèces. Parmi les pollinisateurs, les abeilles jouent un rôle primordial dans la pollinisation. En France, elles représentent près de 1000 espèces dont une seule est bien connue, l'Abeille mellifère. Les autres espèces, dites sauvages, sont peu ou pas connues. Face à ce constat partagé, le Parc naturel régional Médoc s'est engagé aux côtés des 4 autres Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine dans un projet commun d'amélioration des connaissances et de préservation des abeilles sauvages. Un programme d'actions a débuté en 2022 pour 5 ans pour restaurer et maintenir le service de pollinisation sur les territoires de parcs par l'augmentation de la ressource florale, la restauration de la diversité floristique et la connectivité des habitats.



OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les abeilles sauvages
- Recréer un maillage dense d'habitats favorables
- Développer et structurer une proposition de plants et de graines d'origines locales
- Transmettre et valoriser les bonnes pratiques

30

hectares d'habitats favorables
aux abeilles sauvages
restaurés

2

kilomètres de haies champêtres
d'espèces favorables aux
pollinisateurs plantées



LES ACTIONS MENÉES



Amélioration des connaissances :

- > Poursuite des inventaires, via le protocole de coupelles colorées sur 15 sites et de suivi photographique (SPIPOLL) sur 6 sites (1)
- > Relevés phytosociologiques réalisés sur des prairies et des landes témoins et d'autres ayant fait l'objet de travaux de restauration d'habitat
- > Identification des abeilles capturées en 2022 par l'OPIE. Une première analyse révèle des communautés distinctes à chaque type de milieu étudié, et relève l'importance de la diversité des paysages et de leur état écologique pour la conservation des abeilles sauvages en Médoc.



Recréation d'un maillage d'habitats favorables :

- > Finalisation de chantiers de restauration d'habitats sur les sites d'inventaires : ensemencement d'une prairie dégradée,



pose de clôtures pour la mise en place de pâturage fixe ovin (3) et plantation de haies (2).

> Expérimentation de pâturage bovin sur une emprise ENEDIS, ensemencement d'une prairie avec des espèces locales en bord de route départementale (4), plantation de haies sur une parcelle agricole.



Développement et structuration de la filière de production de plants et de graines d'origines locales : plantations et distributions de graines, recensement des professionnels de la filière de matériel végétal sur le territoire avec mise en relation de porteurs de projets.



Transmission et valorisation des bonnes pratiques :

> Animation du cycle découverte «SOS pollinisateurs» auprès de 2 classes de CM1/CM2. 8 ateliers ont eu lieu au cours de l'année. Ils ont permis de sensibiliser une soixantaine d'enfants.

> Animation de formations professionnelles auprès des viticulteurs, des élus et agents communaux et des agriculteurs - x4 formations.

> Organisation d'un rendez-vous grand public sur les pratiques favorables aux pollinisateurs sauvages au jardin, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (ARB).

> Inauguration de trois jardins communaux : Labarde, Macau et Sainte-Hélène. Trois autres jardins en cours de création à Le Porge, Brach et Saint-Vivien-de-Médoc.



3500

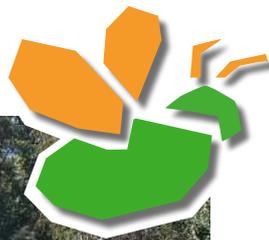
sachets de graines locales distribués au grand public

6

jardins communaux favorables aux pollinisateurs.



Des jardins qui bourdonnent



En 2024, les communes de Labarde, Sainte-Hélène et Macau ont bénéficié de l'aide technique et financière du Parc naturel régional Médoc pour la création de jardins favorables aux pollinisateurs sauvages grâce au programme LIFE Abeilles sauvages.

Ces espaces, imaginés collectivement avec la commune, les habitants, les associations et les écoles, sont des lieux de vie ouverts, conviviaux et intergénérationnels ! Ils permettent aux visiteurs de découvrir des aménagements conçus pour accueillir les pollinisateurs et des plantations d'espèces locales pour leur fournir la ressource alimentaire à reproduire sans modération !



Jardin de Sainte-Hélène, fleuri avec des espèces locales favorables aux abeilles sauvages

Leur création a donné lieu à de nombreuses animations de sensibilisation pour faire découvrir les abeilles sauvages aux habitants.

> Représentations de la pièce de théâtre «Pour une poignée de pollen» pour découvrir les abeilles sauvages de manière ludique et artistique !

> Conférences sur les pollinisateurs sauvages

> Ateliers de sensibilisation sur les abeilles sauvages, leur écologie et leurs besoins

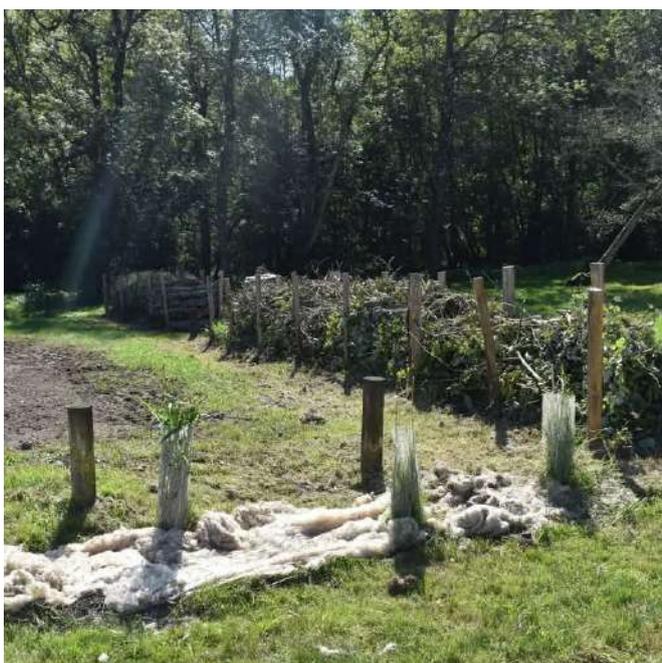
> Ateliers participatifs de recueil d'idées et de conception des jardins

> Chantiers participatifs de plantations

> Inaugurations festives et visites des jardins créés



Représentation théâtrale lors de l'inauguration du Jardin de Labarde, le 09.09.2024





La Charte du Parc

Mesure 110

Faire de la biodiversité une force et un atout de développement

Animation Natura 2000

La politique Natura 2000 dans les marais estuariens du Médoc s'anime à la croisée de plusieurs missions portées par le Parc : le patrimoine naturel évidemment, mais également l'éducation à l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la santé environnement et la communication. Toutes ces facettes s'articulent pour permettre un développement harmonieux de ces espaces protégés et des espèces de faune et de flore qu'ils abritent, tout en maintenant les activités économiques et sociales des usagers. Ces derniers, dont les éleveurs sont les principaux représentants, participent à la présence d'une biodiversité exceptionnelle et en sont les premiers garants grâce à la gestion extensive par pâturage et fauche des prairies. L'animation Natura 2000 vise donc à valoriser ce précieux patrimoine, mais également les femmes et les hommes qui le préservent pour transmettre à celles et ceux qui y vivent, cette richesse et cette chance que d'avoir sur le territoire une telle manne écologique.

OBJECTIFS

- Accompagner les propriétaires et les gestionnaires situés en zone Natura 2000 dans une gestion de leurs parcelles favorables à la biodiversité.
- Suivre l'évolution des sites Natura 2000 des marais du Nord, du Bas et du Haut Médoc.

2267 ha

de prairies engagées
en MAEC en 2024

LES ACTIONS MENÉES

> Renouvellement de 10 contrats agricoles en 2024, soit 218 ha de prairies, 1 km de haies pour un montant total de 204 192 € demandés, portant à 72 le nombre d'exploitations engagées.

> Animation de formations obligatoires auprès des agriculteurs : x7 demi-journées organisées et animées par le Parc naturel régional Médoc. Deux thématiques étaient abordées : les espèces exotiques envahissantes et la biodiversité.

> 18 exploitations viticoles engagées dans la Charte Natura 2000, sur des engagements de prairies et milieux forestiers. Soit 256 ha engagés.

> 2 sorties grand public animées dans le cadre des Journées mondiales des zones humides à Saint-Estèphe et Bégadan.

> Poursuite des échanges avec les acteurs naturalistes du territoire pour favoriser la coopération et le partage de données. x2 réunions organisées en 2024.



> Mise en route de l'étude sur la Cistude d'Europe, en collaboration avec le SIAEBVELG. A compter de 2024 et durant 3 ans, trois sites Natura 2000 seront inventoriés pour améliorer les connaissances sur cette espèce protégée.

Financements



En 2024, les partenaires ont été formés au protocole d'inventaire, deux classes de CM1 et CM2 ont découvert l'espèce dans le cadre des Echappées éducatives et les sorties de terrain ont débuté malgré la météo peu propice à l'observation.

> 5 évaluations d'incidences réalisées afin de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites Natura 2000 à Arcins, Talais, Jau-Dignac et Loirac et sur la pointe Médoc.

> Participation au Concours Général Agricole des pratiques agro-écologiques mettant en valeur les exploitants intégrant la biodiversité des prairies dans leur logique de production.

> Finalisation de l'inventaire Chiroptères avec 20 espèces inventoriées en Médoc sur 22 présentes en Gironde. Poursuite des actions de sensibilisation en 2025.

> Mise à jour d'une plaquette d'information «Natura 2000 Les Marais estuariens du Médoc».



Comités de pilotage :

- Marais du Haut Médoc, présidé par Michelle Saintout
- Marais du Bas Médoc et Marais du Nord Médoc, co-présidés par Vincent Ginestet et Gilles Chaveroux.

18

signataires engagés dans la Charte N2000 en 2024

2

études naturalistes : chiroptères et Cistude d'Europe.

5

évaluations d'incidences

67

agriculteurs formés aux espèces exotiques envahissantes et à la biodiversité des prairies

Nouveau ! Des formations pour les agriculteurs



Depuis la nouvelle programmation PAC 2023 / 2027, il est demandé aux agriculteurs engagés dans une Mesure Agroenvironnementale et Climatique (MAEC - contrat agricole) de suivre une formation obligatoire dans les deux premières années d'engagement.

Dans ce cadre le Parc a souhaité mettre à profit ses compétences en interne pour proposer aux agriculteurs d'en savoir plus sur des sujets qui les concernent directement : les espèces exotiques envahissantes, la biodiversité dans les prairies et les abeilles sauvages.

Beaucoup ont suivi la formation sur les espèces exotiques envahissantes, et certains ont découvert à cette occasion la présence du Galega, plante toxique pour laquelle la fauche tardive peut favoriser la dispersion. Un chantier d'arrachage était organisé sur une parcelle gérée par le CEN Nouvelle-Aquitaine, afin d'allier l'utile à l'agréable !

La formation sur la biodiversité quant à elle a donné lieu à une soirée d'observation des chauves-souris sur le site archéologique de Brion, qui se prêtait totalement à cette occasion. Les agriculteurs ont pu partager ce moment de sensibilisation avec leurs familles et tous ont été satisfait de ce moment privilégié.

Une vingtaine de personnes ont assisté au temps théorique sur les abeilles sauvages, et reviendront au printemps 2025 pour la partie «pratique» de terrain.

A la fois théoriques et pratiques, ces temps courts d'une demi journée ont permis de sensibiliser 67 professionnels.

Plus que des temps de sensibilisation, ces rencontres, volontairement organisées sur des demi journées pour limiter la mobilisation des agriculteurs, privilégiaient les moments d'échange pour que chacun puisse en profiter pour discuter entre pairs de manière informelle.



Soirée découverte des chauves-souris à Saint-Germain-d'Esteuil le 06.08.2024



GALEGA OFFICINALIS

Une plante toxique dans nos prairies

*Arrachage du Galega, prairies de La Vanne,
Saint-Estephe, le 08.08.2024*

Le Galega officinal, aussi appelé Sainfoin d'Espagne ou Rue des chèvres est une légumineuse qui enrichi les sols en azote. Très bon engrais naturel, cette plante vivace aux fleurs bleuâtres, vendue comme plante ornementale, s'avère être une fausse bonne amie des agriculteurs ! Elle est reconnue comme espèce exotique envahissante en Nouvelle-Aquitaine, compte tenu de sa facilité de dispersion et de son impact à la fois environnemental, sanitaire et économique. Toxique pour le bétail, elle peut entraîner des cas de mortalité sur les vaches, les moutons et le chevaux. La plante a également des effets négatifs sur la biodiversité locale, favorisant les espèces compétitives et banales au détriment des espèces rares ou menacées. Compte tenu de sa prolifération rapide et de son élimination difficile, le Galega entraine une baisse notable de la valeur pastorale des prairies colonisées.

Plusieurs techniques existent pour limiter sa présence (fauches répétées, arrachage manuel, pâturage, herbicides...) mais aucune n'est adaptée à l'ampleur de sa répartition ni n'est sans conséquence sur les cortèges végétaux et animaux alentours. Il est recommandé d'intervenir avant la montée en graines, et de ne surtout pas utiliser les déchets végétaux comme du fourrage.





Éducation à l'environnement, au développement durable et au territoire

Le Médoc est un territoire unique, pluriel, qui abrite des trésors de biodiversité et des écosystèmes fragiles à préserver. Découvrir, s'émerveiller, se passionner... pour mieux préserver. C'est ce qui guide les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable du Parc naturel régional. Pour cela, le Parc met en lumière ses richesses et les enjeux auxquels il faut faire face à travers des animations grand public, mais aussi grâce à des dispositifs destinés aux scolaires. Le Parc naturel régional Médoc accompagne également les professionnels pour favoriser l'émergence de projets de sensibilisation sur l'ensemble du territoire. Informer et faire connaître est désormais un véritable défi collectif ! En faisant de l'éducation à l'environnement et au développement durable un enjeu prioritaire, le Parc espère favoriser la préservation de cet environnement privilégié pour les générations futures, dans un contexte de changement climatique.



«Connaitre et faire aimer, c'est la maxime de l'éducation à l'environnement et au territoire. Il s'agit d'un formidable levier pour impliquer les habitants, petits et grands, dans le projet territorial que porte le Parc. Que ce soit au sein des écoles, en formation avec les enseignants, sur des animations grand public, il est nécessaire de rassembler et de faire comprendre le sens de notre action. Le programme est ambitieux mais il procure des effets immédiats. Enfin, il s'appuie sur des modes de faire coopératifs avec les acteurs du territoire, les Arpenteurs, sans qui, nous ne pourrions pas relever le défi ! »

Lionel Montillaud,
Vice-Président du Parc naturel
régional Médoc.

La Charte du Parc

Mesure 124

Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales.

Les échappées éducatives

En 2024, le Parc a adressé la troisième édition des Échappées éducatives à l'ensemble des écoles du territoire. Ce catalogue, destiné aux professionnels de l'enseignement et de la jeunesse, propose un panel d'outils pour faire découvrir la faune, la flore et le territoire aux plus jeunes. Les enseignants ont ainsi accès à différents dispositifs proposés par le Parc : des cycles découverte clés en main, des aides financières pour développer leurs projets de développement durable au sein de leur établissement, des interventions en classe animées par l'équipe du Parc, des formations ou encore des ressources pédagogiques.



OBJECTIFS

- Structurer et animer un réseau d'acteurs locaux autour d'une culture commune à co-construire et partager.
- Permettre un déploiement des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires.
- Favoriser l'émergence de projets scolaires liés à la découverte du territoire et de ses richesses.
- Impulser la mise en œuvre de projets pédagogiques auprès des établissements scolaires.

28

classes bénéficiaires en 2023-2024

636

enfants mobilisés sur un dispositif du Parc en 2023-2024

50

candidatures reçues en 2024 pour l'année 2024-2025



ACTIONS MENÉES

- > Création et diffusion des échappées éducatives, catalogue des dispositifs proposés par le Parc à tous les enseignants du territoire.
- > Création et animation de cinq cycles découverte comprenant chacun 4 à 6 animations gratuites programmées au cours de l'année scolaire 2023-2024. *Bénéficiaires : écoles de Brach, Carcans, Civrac-en-Médoc, Lacanau, Le Porge, Macau, Moulis-en-Médoc, Pauillac, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Vivien-de-Médoc*
- > Animation des bulles de découverte thématiques. *Bénéficiaires : écoles de Avensan, Lacanau, Listrac-Médoc, Sainte-Hélène, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Sauveur, Saint-Vivien-de-Médoc, Talais*
- > Coordination de formations thématiques à destination des enseignants du territoire.
- > Acquisition de ressources pédagogiques et bibliographiques mutualisées.



Les rendez-vous du Parc

Découvrir, s'émerveiller, se passionner...pour mieux préserver ! Tel est le crédo du Parc naturel régional qui met en lumière les richesses naturelles du territoire et les enjeux auxquels il faut faire face à travers son programme d'animations grand-public. En 2024, le Parc poursuit la dynamique lancée autour d'événements attendus par les habitants, tels que la Journée mondiale des zones humides ou l'Été de la chauve-souris tout en cherchant à innover via de nouveaux formats.



OBJECTIFS

- Structurer et animer un réseau d'acteurs locaux autour d'une culture commune à co-construire et partager
- Élaborer collectivement un programme d'animation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour améliorer les connaissances et les compétences de chacun
- Permettre un déploiement des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire et auprès de tous les publics.
- Valoriser la démarche et les dynamiques développées

24

animations gratuites proposées dans le cadre des JMZH 2024

100

spectateurs réunis le 21 juillet 2024 à Bernos pour le spectacle La Symphonie des Chauves-souris



ACTIONS MENÉES

> Organisation de la Journée Mondiale des Zones Humides avec le collectif Les Arpenteurs. En 2024, le Parc reprend la coordination de l'événement afin d'assurer sa pérennité en l'absence d'Ecoacteurs en Médoc. L'association assurait jusque là l'animation du collectif, les réservations et le bilan de l'événement.

- 24 animations réparties sur 15 communes proposées du 27.01 au 10.02.2024 . L'événement a réuni 450 participants.

> Animation de 3 soirées «A la découverte des chauves-souris» à Cussac-Fort-Médoc, Lacanau et Lesparre-Médoc et d'un spectacle «La Symphonie des chauves-souris». Ce dernier, organisé à Saint-Laurent-Médoc, a réuni plus d'une centaine de personnes !

> 2 chantiers d'arrachage du Myriophylle du Brésil

> Spectacle «Demain c'est trop loin» proposé dans le cadre du Grand Pique-nique du Parc à Cussac-Fort-Médoc.



La Charte du Parc

Mesure 124

Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales.

Mesure 312

Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.

Renaturation des cours d'école

Formatées par la sécurité et l'hygiène, les cours d'écoles se résument bien souvent à des espaces bitumés, à l'origine d'îlots de chaleur. Elles sont pourtant un lieu primordial pour la créativité des enfants et leur développement moteur, psychologique et social. Bien-être et santé des enfants sont donc les grandes lignes directrices du projet, mais ce dernier se doit aussi de proposer des solutions face aux enjeux du changement climatique. Depuis 2023, le Parc expérimente un accompagnement aux communes qui aboutit à la livraison d'une esquisse chiffrée et détaillée, dessinée à partir de travaux menés par les élèves de l'école. Cette démarche crée ainsi cohérence et synergie avec d'autres projets menés par le Parc (restauration de corridors écologiques, école dehors, CLS...).

OBJECTIFS

- Accompagner les écoles et communes désireuses de travailler sur l'adaptation au changement climatique
- Permettre aux élèves de s'exprimer sur leurs besoins et leurs envies et les associer au processus de réflexion
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Promouvoir de nouvelles formes de pédagogie pour pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge
- Favoriser le développement de la biodiversité et de la nature en ville, en confortant le réseau des trames vertes et bleues locales
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants

2

écoles accompagnées



ACTIONS MENÉES

- > Bilan du travail mené par les classes de cycle 3 de l'école de Listrac-Médoc : ce travail a mené à l'esquisse détaillée et chiffrée livrée à la commune de Listrac-Médoc
- > Animation d'un atelier maquettes auprès des cycles 2 et 3 de l'école d'Hourtin : les enfants se projettent alors sur la cours d'école dont ils rêvent.



D'AUTRES ACTIONS DÉVELOPPÉES EN 2024



Animation et coordination du collectif Les Arpenteurs
réseau local d'éducation à l'environnement et au développement durable



Muséographie de la Maison de Parc



Animation du stand du Parc naturel régional Médoc
sur les événements du territoire



Formation des enseignants à la pratique de l'école dehors



VALEURS
PARC
NATUREL
RÉGIONAL





DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La mission d'un Parc naturel régional est d'appuyer la conciliation de la protection de l'environnement avec le développement économique et social de son territoire. De nombreuses initiatives émergent sur le territoire et le Parc naturel régional Médoc s'emploie à renforcer la coopération pour appuyer ces dynamiques locales. Fort de ses richesses et de ses diverses ressources territoriales, il s'agit d'accompagner les initiatives locales afin de développer une économie de proximité ou encore l'innovation en favorisant les actions collectives, en explorant des modes de faire nouveaux et l'expérimentation. Le Parc possède également un outil de valorisation et de mise en réseau qu'il s'attache à développer : la marque Valeurs Parc naturel régional.



«Être un Parc naturel régional, c'est être conscient que ses richesses environnementales, patrimoniales et paysagères constituent le socle pour le développement d'activités ancrées sur ce territoire exceptionnel. Appuyer les acteurs les plus engagés dans les valeurs portées par le Parc autour du respect de l'environnement et de la contribution sociétale est un des objectifs de la mission « Développement territorial » du Parc. En y portant attention, il est impressionnant de constater le nombre d'initiatives allant dans ce sens. Pour ce faire, nous activons deux leviers : la marque Valeurs Parc et l'appui à l'Economie Sociale et Solidaire!»

Chrystel Colmont Digneau,
Vice-Présidente du Parc
naturel régional Médoc

Mesure 211

Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

Économie sociale et solidaire

Les pistes explorées et les initiatives locales fournissent matière à trouver des réponses nouvelles aux enjeux sociétaux, aux transitions et à l'innovation. Pour ce faire, un partenariat avec le Réseau Médoc tiers-lieux vise à valoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et à accompagner les projets du territoire.



OBJECTIFS

- Soutenir le réseau Médoc tiers-lieux dans son rôle de sensibilisation aux valeurs de l'ESS
- Poursuivre l'accueil et l'accompagnement de projets de l'ESS
- Apporter au territoire et à ses habitants la possibilité de "Travailler, se former et créer autrement en Médoc par les tiers-lieux"



LES ACTIONS MENÉES

- > Suivi du dispositif ESSpairs déployé par Médoc Tiers-Lieux qui accompagne les projets Médocains de l'Économie sociale et solidaire. Organisation de revues de projets et rencontres des porteurs de projet tel que l'Agora Macaoudaise à Macau.
- > Participation et organisation de la journée de l'EffervESSence, le 17 octobre 2024 à Uni-Médoc, Gaillan-en-Médoc.
- > Participation aux programmes de recherche sur la Responsabilité Territoriale des Entreprises avec le fond F.A.I.R.E de l'entreprise ADAM et le réseau Médoc tiers-lieux.
- > Participation au groupe de travail technique sur le besoin d'une blanchisserie collective en Médoc et notamment la création d'une association préfigurative.



1

journée EffervESSence de sensibilisation à l'ESS

- 100 participants
- 8 tiers-lieux
- 15 structures de l'ESS
- 30 structures partenaires et institutions
- 13 projets présentés
- 3 ateliers de découverte





La Charte du Parc

Mesure 212

Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnels

Déploiement de la marque Valeurs Parc

La marque «Valeurs Parc naturel régional» poursuit son déploiement dans le Médoc. Elle vise à valoriser et mettre en réseau les professionnels locaux qui portent les valeurs du Parc, soit des professionnels soucieux de contribuer au développement durable du Médoc ! En 2024, la Marque Valeurs Parc se décline sur trois référentiels : les sorties accompagnées, le miel, les restaurants.



OBJECTIFS

- Élaborer une stratégie et un déploiement progressif de la marque sur le territoire
- Valoriser les ressources et savoir-faire locaux
- Mettre en avant les acteurs économiques locaux
- Animer le réseau de bénéficiaires de la marque



LES ACTIONS MENÉES

> Création d'une newsletter à destination des membres du réseau Valeurs Parc afin de communiquer les actualités de la Marque

> Organisation de trois ateliers auprès des acteurs touristiques de Médoc Atlantique, Médoc Plein Sud et Médoc Vignoble pour communiquer sur la Marque et l'application Mon Médoc

> Référentiel Miel : Accueil d'un nouvel apiculteur bio au sein du réseau et participation à la Fête de l'abeille organisée à Saint-Laurent-Médoc pour promouvoir la marque auprès des apiculteurs et échanger sur les abeilles sauvages.

> Référentiel sortie accompagnée : accueil d'un professionnel proposant des sorties équestres et réalisation de 2 conseils techniques paysager et signalétique pour des membres ayant un point d'accueil physique.

> Déploiement de la marque sur un nouveau référentiel restaurant : accueil de trois nouveaux bénéficiaires.

> Etude et rédaction du référentiel Vin : collaboration avec un bureau d'études afin de définir un cahier des charges sur-mesure adapté aux spécificités du territoire. Signature d'une convention partenariale avec la Chambre d'agriculture de Gironde dans le but de proposer des ateliers «bouts de parcelle» aux viticulteurs.

13

professionnels bénéficiaires de la marque «Valeurs Parc»

Sorties accompagnées

Sorties pédestres

CPIE Médoc . La Cuisine de L . Grains de Médoc

Sorties équestres

Culture d'âne . Ferme de Naviac

Sorties nautiques

Pêche Animation Médoc

Miel

SAGA Rucher École . Une vie de Labeur . Le Rucher des pins . Mella Facimus

Restaurants

Chai Paupiette . L'Immortelle . Kayak Café





Le
Grand Pique-Nique
du Parc naturel
régional Médoc



Le Grand pique-nique du Parc est un événement annuel qui permet de mettre en lumière les bénéficiaires labellisés Marque Valeurs Parc à travers une programmation conviviale et familiale.

Organisé chaque année à l'automne, l'événement permet d'investir des espaces naturels ou historiques à faire découvrir aux habitants. Un travail partenarial est mené avec les communes qui accueillent cette manifestation pour tenir compte des différents enjeux et besoins locaux.

Pour cette édition 2024 au Fort-Médoc, les valorisations et enjeux identifiés en vue de la construction du programme étaient :

- Le site historique et patrimonial
- La reconnaissance des espèces faunes et flores
- L'estuaire, ses abords et ses îles
- Les actions de la commune et de sa filière viticole

Le réseau Marque Valeurs Parc s'est largement mobilisé pour proposer des sorties, des animations sur les stands et répondre aux besoins identifiés.

La commune a pu être mise en avant par la proposition d'un stand et d'une visite par la régie maraîchère, d'une co-animation avec le parc sur un projet de plantations de haies. Tout comme sa filière viticole avec la présentation des vins par la cave coopérative de Cussac-Listrac.



350

participants

7

sorties
accompagnées

3

activités

150

repas

Naviguez vers l'Île Nouvelle
Département de la Gironde
et CPIE Médoc

Les secrets du Fort-Médoc
Grains de Médoc

Balade autour du frêne
Laurence Dessimoulie

À bicyclette
Parc naturel régional Médoc

Visite de la ferme mobile
Régie de Cussac-Fort-Médoc

Théâtre-débat «Demain c'est trop loin», par Cie 2492

Les goûts du Miel & atelier cire
Apiculteurs du Médoc

Balades à dos d'ânes
Culture d'Ânes

Parcours du berger
Médoc Laine

167
participants







TOURISME DURABLE

Avec ses plages de sable fin, son vignoble à la renommée mondiale, ses immenses espaces naturels, sa proximité à la Métropole bordelaise... le Médoc est un territoire très prisé des clientèles touristiques, comme en attestent les plus de 7 millions de nuitées chaque année.

Pour préserver notre territoire de la dégradation potentielle des milieux naturels ou des conflits d'usage liés à la forte fréquentation, le Parc naturel régional Médoc s'engage depuis sa création dans la structuration et la promotion d'un tourisme durable et responsable. Il favorise des offres et des pratiques respectueuses du territoire et de ses milieux.

Cette stratégie répond également à un vrai mouvement de fond suscité par le contexte économique et environnemental mais également par le changement d'habitudes de consommation des clientèles touristiques qui rendent les pratiques du tourisme durable très en vogue et en progression constante depuis quelques années déjà.



«Par essence, la mission du Parc naturel régional est d'accompagner la transformation du tourisme vers un tourisme responsable et durable. Pour ce faire, le Parc a choisi de déployer des actions concrètes et utiles, facilement appropriables par tous les acteurs du territoire. Ainsi, l'application Mon Médoc est à disposition de tous et constitue un bel outil de découverte et de pédagogie. L'accompagnement des pratiques de loisirs dans les espaces naturels a fait l'objet d'une réalisation particulière à travers la production du guide pratique dédié. Il permet aux prestataires touristiques de fournir les bonnes recommandations pour encadrer la fréquentation de ces espaces»

Pascale Got,
Vice-Présidente du
Parc naturel régional Médoc

Création d'un guide pratique «Activités de pleine nature»

Avec sa mosaïque de paysages et ses riches espaces naturels, le Médoc est plébiscité par les amateurs d'activités de pleine nature. Les pratiques dans les espaces naturels sont variées et s'intensifient depuis quelques années entraînant une augmentation des pratiques non autorisées pouvant avoir des effets négatifs : paysages dégradés, conflits d'usage, mise en danger... Le Parc naturel régional Médoc a donc souhaité se doter d'un guide pratique pour expliquer de manière simple et illustrée ce qu'il est possible ou non de faire dans les espaces naturels médocains. Ce guide s'adresse à tous les publics, visiteurs, habitants, prescripteurs d'activités qui souhaitent profiter du Médoc en respectant son environnement.



OBJECTIF

> Faciliter la compréhension des réglementations en vigueur auprès des prescripteurs d'activités, des acteurs touristiques et des visiteurs.



LES ACTIONS MENÉES EN 2024

- > Définition des thématiques à traiter au regard des enjeux identifiés sur le territoire par un panel de prescripteurs d'activités, gestionnaires d'espaces naturels, services de secours, loueurs de matériel, clubs...
- > Finalisation du guide pratique avec l'agence Kipik Consulting
- > Impression du guide - 200 exemplaires
- > Diffusion de messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux
- > Intégration des messages dans l'application mobile Mon Médoc.
- > Préparation de la diffusion aux partenaires

200

éditions du Guide Pratique Activités de pleine nature imprimées en 2024



Accompagnement au changement des acteurs touristiques

Le Parc naturel régional Médoc souhaite accompagner les acteurs touristiques du territoire vers un tourisme écoresponsable. En répondant à l'appel à projet lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023, le Parc et les quatre communautés de communes médocaines s'engagent à repenser la performance touristique du territoire en accompagnant et sensibilisant les professionnels, les habitants et les visiteurs vers une nouvelle forme de tourisme durable.



OBJECTIFS

- > Enclencher une stratégie de tourisme écoresponsable par des actions en faveur de la transition écologique
- > Développer la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- > Aider au développement et à l'optimisation de la stratégie économique des professionnels du tourisme

80

participants au Forum du Tourisme



LES ACTIONS MENÉES

- > Contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet ACTT, recrutement d'une chargée de mission et organisation des premières rencontres avec les porteurs de projets
- > Organisation du Forum du tourisme le 05 décembre 2024 à Le Porge : «Comment concilier développement touristique et enjeux de l'eau ?»
- > Sensibilisation des acteurs touristiques lors d'interventions sur des événements organisés par les Offices de tourisme et les partenaires (bilans de saison, Journée du Tourisme Durable, Universités nationales du Tourisme Durable...)



Mon Médoc, l'application officielle du Parc naturel régional Médoc

Nouveautés 2024

* **Surveillance
des plages
en direct,**
amélioration du
module



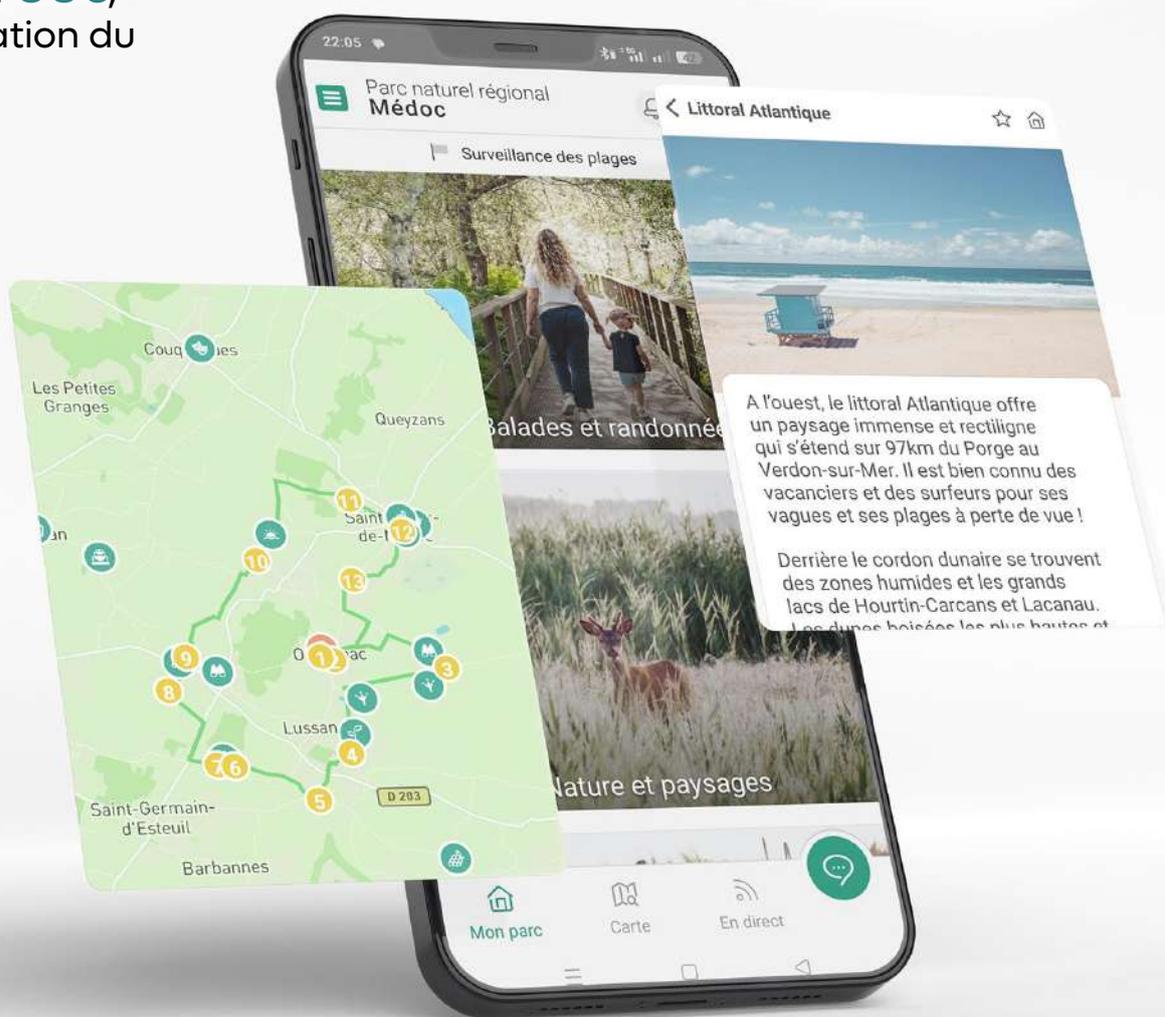
+ de contenus

d'avantage de fiches
espèces, nouvelles
randonnées : La Voie
du Liron, le Chemin
d'Amador...



Nouveau design !

intégration de +400
photos venant illustrer
les rubriques de
l'application et les
randonnées



+12 450 téléchargements !



D'AUTRES ACTIONS DÉVELOPPÉES EN 2024

 **Création d'une photothèque pour promouvoir l'image du territoire**

 **Mise à jour de l'application mobile Mon Médoc**
Amélioration du module Surveillance des plages en direct, amélioration de l'outil et de la console de gestion, mise à jour des fiches déjà présentes dans l'application, intégration de nouvelles photos, ajouts de nouveaux contenus

 **Promotion de l'application mobile Mon Médoc** via une campagne Google Ads

 **Participation à de nombreux temps de travail avec la fédération d'athlétisme :**

- mise en place d'un partenariat dans le cadre de l'événement Athlé Tour Patrimoine
- conception d'un module de formation pour sensibiliser les encadrants de clubs et organisateurs d'événement sur l'impact des pratiques sur les espaces naturels et la biodiversité.

 **Accompagnement d'organismes d'événements et prêt de matériel**

 **Maintenance des 33 bornes de réparation vélo installées sur le territoire**

 **Mise à jour des 43 topoguides de randonnée**





AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, le Parc naturel régional Médoc, à travers sa Charte, affiche une volonté de relocaliser la production et la consommation sur le territoire tout en développant des pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages.

En 2021, le Parc s'est engagé dans la démarche de Projet Alimentaire de territoire (PAT), qui a permis collectivement, notamment entre collectivités, agriculteurs et partenaires agricoles, d'identifier 4 enjeux prioritaires sur le territoire :

- Soutenir et valoriser les activités d'élevage
- Faciliter l'installation, la reprise agricole mais aussi soutenir les producteurs
- Organiser les circuits courts et de proximité
- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité, diversifiée et équilibrée pour tous



« Parce que le lien entre agriculture et entretien des paysages est très fort sur notre territoire et que l'alimentation est un des déterminants de la santé humaine et du développement économique, nous avons élaboré un Projet Alimentaire Territorial. Nous y développons des actions concrètes correspondant aux enjeux locaux mais également en lien avec les démarches des territoires voisins. Pour exemple, l'accompagnement des restaurants scolaires à l'introduction de produits bio et locaux, la valorisation de la filière élevage sans que les prairies humides du Médoc ne pourraient être entretenues, la mise en relations directes entre producteurs et consommateurs mais aussi avec les professionnels de la restauration, autant d'initiatives que nous déployons tout au long de l'année. Nous souhaitons poursuivre la mise en oeuvre de ce projet fédérateur qui contribue à développer des synergies autour de l'alimentation sur notre territoire et à améliorer la qualité de l'alimentation pour tous »

Alexandre Pierrard,
Vice-Président du Parc naturel régional
Médoc

Du local dans les assiettes

Consommer local, c'est proposer une alimentation de saison, avec des produits frais et meilleurs pour la santé. C'est aussi avoir un impact positif sur l'économie locale en soutenant les producteurs du territoire. Le Parc encourage donc à relocaliser au maximum l'alimentation et la production.



OBJECTIFS

- Donner de la visibilité aux initiatives locales en matière de circuits-courts
- Faciliter l'introduction des produits locaux dans les lieux de restauration
- Mettre en relation producteurs locaux, restaurateurs, artisans
- Encourager une transformation locale des produits
- Sensibiliser les habitants à la consommation locale

8

retombées presse sur les actions menées par le Parc en faveur de l'alimentation en 2024

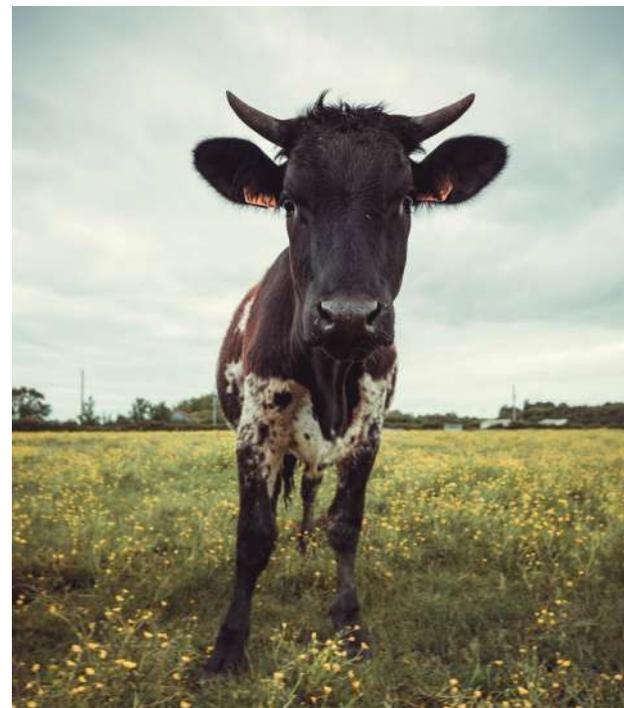
65

producteurs qui proposent de la vente directe, référencés dans l'annuaire des producteurs



LES ACTIONS MENÉES

- > Obtention de la labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le Parc naturel régional Médoc a été récompensé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le jeudi 29 février 2024 au Salon International de l'Agriculture pour son projet visant à développer un système alimentaire local.
- > Mise à jour de l'annuaire des producteurs disponible désormais en format papier et numérique via l'application mobile Mon Médoc.
- > Diffusion d'un clip publicitaire dans les cinémas de Pauillac et Hourtin durant tout le mois de décembre pour encourager les habitants à consommer local, notamment pour les fêtes de fin d'année.
- > Organisation d'animations scolaires pour faire découvrir l'apiculture et le maraîchage aux enfants de l'école de Sainte-Hélène dans le cadre des Échappées éducatives.



> Création du Calendrier 2024 «Mon alimentation en Médoc» imprimé en 12 000 exemplaires et distribué au sein des mairies du territoire

> Organisation du premier salon professionnel «du local dans les assiettes» entre producteurs et restaurateurs - Voir p.60.

> Déploiement de la marque Valeurs Parc auprès des restaurants du Médoc - Voir p.61.

> Accompagnement des restaurants scolaires du Verdon-sur-Mer et de Carcans pour améliorer leurs pratiques afin d'introduire plus de produits bios et locaux dans leurs menus

> Organisation de deux sessions de formation sur le don alimentaire et l'atteinte des objectifs de la loi Egalim (annulé faute de participants)

> Expérimentation à l'approvisionnement de viande bio et locale en partenariat avec l'association «Servi en local»

> Réflexion sur la création d'outils de transformation de proximité, en collaboration avec le Pays du Bassin d'Arcachon Val de Leyre et Bordeaux Métropole

> Organisation de la 4^e édition du Concours Général Agricole Prairies et Parcours.
Participants : Cédric Mehaye, Nicolas Baisez, Laurent Despres, Boris Lalane (gagnant)

> Animation d'un groupe de travail pour l'organisation d'ateliers cuisine dans les associations d'aide alimentaire

6700

de vues sur facebook



Pensez local, pensez Médoc !

il y a un an · 6,7 K vues



Concours Général Agricole Prairies et Parcours 2024



Salon professionnel Du local dans les assiettes

Mercredi 03 avril, de 14h à 17h à Vertheuil, le Parc naturel régional Médoc organisait son premier Salon professionnel destiné à favoriser les rencontres entre restaurateurs et les producteurs médocains, dans le but d'encourager la consommation locale.



Plus de 20 exposants ont répondu présents et ont présenté leur activité et leurs productions durant le Salon.



De nombreux professionnels de la restauration souhaitent travailler avec des producteurs locaux et valoriser les produits du territoire mais la recherche de fournisseurs demande du temps et les producteurs de proximité ne sont pas toujours bien identifiés. **Afin d'encourager la consommation locale, le Parc a souhaité, à travers son salon, faciliter les rencontres entre professionnels et ainsi encourager de nouvelles pratiques et partenariats. L'événement a reçu un bon accueil et sera renouvelé en 2025.**

**Témoignages et retours
d'expériences**

Stands des producteurs

Des restaurants labellisés

Marque Valeurs Parc

Après avoir travaillé et validé le cahier des charges en 2023, le Parc a lancé une action de communication pour encourager les restaurateurs à s'engager dans la démarche.

Trois restaurants ont ainsi intégré le réseau Marque Valeurs Parc en 2024 : Chai Paupiette à Gaillan-en-Médoc, l'Immortelle à Vendays-Montalivet et le Kayak Café à Saint-Vivien-de-Médoc.

La Marque valorise :

- *les restaurants ouverts une grande partie de l'année, dans l'objectif de valoriser les activités du territoire prenant le parti de travailler toute l'année, permettant ainsi à la population locale l'accès à ces prestations*
- *les restaurants proposant un menu fait maison, à base de produits valorisant les producteurs locaux*
- *les restaurants incluant des vins médocains à sa carte.*



3
restaurants marqués Marque
Valeurs Parc en 2024

Chai Paupiette
L'Immortelle
Kayak Café







SANTÉ & SOCIAL

La mission Santé & Social s'attache aux préoccupations quotidiennes des médocaines et médocains. Sa priorité est de proposer un Contrat Local de Santé permettant de répondre aux enjeux du territoire en terme d'accès aux soins mais aussi de prévention globale.

Aujourd'hui la santé ne peut plus être pensée par son seul prisme. Elle est présente dans toutes les politiques publiques telles que l'environnement, les transports, le social etc.

Chacun et chacune a le droit fondamental de « bien vivre sur son territoire ». L'innovation est importante en terme de politiques sanitaires et sociales pour apporter des contributions visant à palier aux difficultés actuelles mais aussi préparer l'avenir. Comment continuer à travailler sur ces sujets majeurs ? Le partage d'expériences, d'informations, la mutualisation, la coopération sont autant d'actions que la mission anime et dynamise avec les différents partenaires du territoire. Il est indispensable de poursuivre. Des solutions opérationnelles sont déjà en place, elles doivent se poursuivre et de nouvelles émerger avec les élus locaux véritables maillons importants pour améliorer la vie des populations le plus en proximité possible.



« Le Parc naturel régional porte une mission Santé et Social, ce qui en fait encore aujourd'hui une exception dans la famille des Parcs mais cela trouve tout son sens dans les défis sociétaux et environnementaux qui se posent à nous. Preuve que la dynamique partenariale est porteuse, le troisième CLS du Médoc a été signé en septembre 2024 et regroupe 22 signataires. Il vise à répondre aux inégalités spatiales et sociales de santé. Dans cette dernière génération, l'approche « une seule santé » est largement intégrée. Enfin, une attention particulière est portée au rôle des élus en tant qu'acteurs clés de la santé des habitants. »

Virginie Lenoir,
Vice-Présidente du Parc naturel
régional Médoc



La Charte du Parc

Mesure 232

Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé.

Signature du troisième Contrat Local de Santé

Le 17 septembre 2024, 22 signataires se sont réunis à Castelnau-de-Médoc pour signer le 3ème Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc 2024-2029 devant une centaine de personnes. Porté conjointement par l'Agence régionale de Santé (ARS) et le Parc naturel régional Médoc, ce 3ème contrat prend plus particulièrement en compte 3 dimensions pour répondre aux enjeux du territoire : les déterminants de santé, dans la continuité du précédent contrat, ainsi que le changement climatique et « Une seule santé ». Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer collectivement les réponses apportées aux besoins de santé des médocains. Une première nationale : la signature de l'Ordre des Vétérinaires grâce à l'approche "Une seule santé" !



OBJECTIFS

- Construire un projet de santé adapté aux spécificités du territoire
- Conduire des actions qui répondent aux besoins de ses habitants
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- Jouer un rôle de plaidoyer auprès des décideurs

100

participants le 17.09 lors de l'événement organisé dans le cadre de la signature du CLS

22

signataires engagés pour 5 ans autour de 4 axes et 17 objectifs établis dans le Contrat Local de Santé



LES ACTIONS MENÉES

- > Organisation de 2 comités de pilotage garantissant le suivi de la dynamique CLS, la préparation du nouveau contrat, la transition entre les 2 contrats et le lancement de la démarche d'élaboration du programme d'actions
- > Réalisation d'une plaquette de présentation du CLS Médoc 2024-2029
- > Appui aux porteurs de projets : forum sur l'Habitat des Seniors, expérimentations "Fais-mois une place" (cancer et emploi), focus thématique "Personnes âgées et risque suicidaire", soutien à l'implantation de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité...
- > Développement de collaborations avec les 4 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Lesparre-Médoc, le réseau West Nile...



La Charte du Parc

Mesure 232

Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé.

Calendrier Santé- environnement

«Mon alimentation en Médoc », tel est le sujet du calendrier 2025 du Parc qui relève du Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc et du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Diffusé principalement par l'intermédiaire des mairies, c'est un outil de proximité qui rentre dans les foyers. Comme pour les précédentes éditions, il allie découverte du territoire, informations et partage de bonnes pratiques. Le calendrier est pensé comme un outil pratique avec de grandes cases pour écrire, des trucs et astuces qui peuvent être utilisés au quotidien et accessibles au plus grand nombre (principe de littératie) afin que les messages soient compréhensibles et permettent de faire des choix éclairés.



OBJECTIFS

- Faciliter l'accès aux informations pour permettre à chacun d'être et de rester en bonne santé.
- Prendre soin de soi tout en préservant l'environnement.
- Promouvoir les richesses du territoire.

10

habitants bénévoles ont contribué à sa réalisation

12 000

calendriers édités



LES ACTIONS MENÉES

> Réalisation du calendrier 2020 «Ma santé, mon environnement en Médoc». 5000 exemplaires distribués lors de l'Assemblée Médocaine 2019 et dans les mairies.

> Réalisation du calendrier 2021 «Mon eau en Médoc». 10 000 exemplaires distribués gratuitement aux habitants en Mairie, aux partenaires et lors de manifestations.

> Réalisation du calendrier 2022 « Mes plantes en Médoc». 15 000 exemplaires distribués gratuitement aux habitants en Mairie, aux partenaires et lors de manifestations.

> Réalisation du calendrier 2023 «Bouger, faire du sport en Médoc». 15 000 exemplaires distribués gratuitement aux habitants en Mairie, aux partenaires et lors de manifestations.

> Déclinaison des calendriers sous forme de livrets thématiques téléchargeables sur le site pnr-medoc.fr.



Travailleurs saisonniers

Depuis plusieurs années, une démarche partenariale a été développée sur le travail saisonnier en Médoc dans une perspective d'améliorer l'attractivité de l'emploi saisonnier pour permettre aux employeurs de trouver la main d'œuvre nécessaire (qualitativement et quantitativement), de sécuriser les parcours professionnels et la relation d'emploi (contrats, conditions de travail, santé etc.) et d'offrir aux travailleurs saisonniers des conditions de vie dignes et acceptables. Un enjeu fort lié à l'hébergement a été investi depuis 2023 et poursuivi en 2024 avec une chargée de projet dédiée. Parallèlement des actions spécifiques en matière de santé ont été déployées.



OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'accueil et de vie des travailleurs saisonniers sur le Médoc avec notamment la poursuite d'une mission spécifique liée à l'hébergement et le développement d'actions santé.

1

mission spécifique sur l'hébergement saisonnier

+100

kits hygiène distribués



LES ACTIONS MENÉES

- > Travail de mobilisation des partenaires pour qualifier les besoins en matière d'hébergement, identifier les opportunités existantes et concevoir les solutions potentielles opérationnelles.
- Accompagnement de communes sur des projets spécifiques hébergement liés au foncier
- Construction de deux projets : un dispositif "Chambre chez l'habitant" avec Anthéa et un "espace ressources pour les travailleurs saisonniers" avec l'ADAV.
- > Poursuite du partenariat avec l'ANEFA pour assurer la continuité de la mise en œuvre du plan d'actions "Saisonniers" sur le volet agricole
- > Intervention à la plénière du Conseil de Développement sur le volet saisonniers : présentation de la démarche territoriale globale, retour sur le projet tutoré portant sur le recrutement et la fidélisation de travailleurs saisonniers sur le tourisme, présentation des pistes de solutions activées par l'Office du Tourisme Médoc Atlantique et évocation des perspectives de collaboration "santé" avec le Parc
- > Diffusion de kits hygiène pour les travailleurs saisonniers précarisés grâce aux acteurs locaux en proximité avec ces publics
- > Organisation d'une réunion sur la santé des travailleurs saisonniers et mise en œuvre de nouvelles collaborations entre le Bus en +, Médecins du Monde, la Maison de la Prévention de la clinique de Lesparre-Médoc...

D'AUTRES ACTIONS DÉVELOPPÉES EN 2024

+ **Organisation de trois formations** animées par le CREAQ sur la qualité de l'air intérieur et diffusion du livret «Bien vivre chez soi en réalisant des économies d'énergie». Organisation d'une réunion sur « Santé logement & Santé mentale » en partenariat avec l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) du Centre Hospitalier Charles Perrens, le DAC-Gironde antenne Médoc, l'association Rénovation et le Département (dispositif SLIME).

⊙ **Soutien à des dynamiques santé** avec des conventionnements spécifiques sur la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales (ACV2F), le bien-être des soignants (association MOTS) et déclinaisons opérationnelles

📍 **Appui à la co-construction de la feuille de route ARS** sur l'amélioration de l'accès de la population aux soins de premiers recours

🏠 **Poursuite du travail sur l'accès à une alimentation de proximité et de qualité pour tous**, avec le Pôle Territorial de Solidarité du Département en lien avec les acteurs de l'alimentation.

≡ **Animation d'une Journée « One Health » (Une seule santé)** à Lacanau avec Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine et Graine Nouvelle-Aquitaine et démarrage d'une expérimentation d'un diagnostic « Une seule santé » avec l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine

...





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉ

Lors de l'écriture de la Charte, un premier bilan énergétique du territoire a permis de poser les bases d'une stratégie de transition énergétique. Souhaitant diminuer son impact sur le climat et participer au développement économique du territoire, les acteurs locaux ont défini une stratégie ambitieuse qui se doit de contribuer prioritairement à la réduction des consommations d'énergie et d'aider au bon développement intégré des énergies renouvelables. Parallèlement aux travaux sur la transition énergétique, le Parc souhaite accompagner les collectivités locales dans le déploiement de nouvelles solutions de mobilités. Ces actions permettront d'une part de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, en participant par exemple au développement de la pratique cyclable quotidienne, d'autre part de permettre à tous d'avoir accès à des mobilités choisies, en aidant à la construction d'un schéma des mobilités.



« Le bilan énergétique de notre territoire montre que l'habitat, le tertiaire et les transports représentent 90% de nos émissions de Gaz à effet de serre. C'est en activant ces leviers et en renforçant nos puits de carbone (forêt, plan d'eau et zones humides) que nous pourrions contribuer activement au défi de l'atténuation des effets du changement climatique. Ces sujets sont complexes et les facteurs de changement difficiles à mettre en place. Dans une logique d'expérimentation, le Parc a porté jusqu'en 2024 la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique apportant conseil aux particuliers dans leurs démarches de rénovation. Un service aux collectivités était également proposé. Le Parc a également porté l'élaboration du Schéma Directeur cyclable en partenariat avec les 4 EPCI du territoire »

Sophie Brana,
Vice-Présidente du Parc naturel
régional Médoc

La Charte du Parc

Mesure 131

Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique

Mesure 232

Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé

Mesure 122

Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux

Schéma directeur cyclable

Le Parc naturel régional Médoc, en association avec les quatre communautés de communes du Médoc, a réalisé un Schéma directeur cyclable, soit une stratégie territoriale visant à développer de manière cohérente et équilibrée la mobilité cyclable sur l'ensemble du Médoc. Il vise à imaginer les itinéraires et les infrastructures nécessaires qui permettraient aux Médocains d'accéder aux zones d'emplois, aux commerces et services ou encore aux équipements de loisirs et touristiques autrement qu'en voiture.



OBJECTIFS

- Encourager les expérimentations permettant l'amélioration des déplacements et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle
- Permettre au territoire de se doter d'un outil de planification permettant de développer les modes actifs à vocation utilitaire ou quotidien et constituant une alternative à l'utilisation de la voiture.
- Communiquer sur les modes de transports alternatifs à la voiture individuels : faire connaître les itinéraires et aménagements, les actions des collectivités, diffuser des messages de sensibilisation

700

participants à l'enquête grand public



LES ACTIONS MENÉES

- > Suite à la phase de concertation menée en 2023 (enquête grand public et entretiens partenaires), des ateliers ont été réalisés avec les Communautés de communes (Cdc) et les communes afin de recueillir les besoins et les propositions pour améliorer les déplacements à vélo.
- > Organisation de trois balades urbaines avec les élus pour se rendre compte, sur le terrain, des améliorations à apporter au sein des communes.
- > Présentation du Schéma finalisé et validation de celui-ci par chaque communauté de commune.

Les communes et Communautés de communes peuvent désormais candidater aux appels à projets de l'État afin d'obtenir des financements pour mettre en oeuvre le plan d'action proposé par le Schéma.



La Charte du Parc

Mesure 131

Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique

Plateforme de Rénovation Énergétique du Médoc

Depuis 2021, la Plateforme de rénovation énergétique du Médoc réalise plus de 600 conseils et accompagne une quarantaine de ménages dans leur rénovation globale chaque année.



OBJECTIFS

- Informer et accompagner les habitants, du diagnostic de leur habitat à la réalisation des travaux.
- Accélérer la diminution des consommations d'énergie du secteur résidentiel.
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique.



LES ACTIONS MENÉES

Convention avec le CREAQ pour :

- > Informer, sensibiliser et accompagner à distance des ménages à l'existence de la plateforme et aux possibilités de travaux d'économie d'énergie dans les logements
- > Organiser des permanences dans 5 communes du territoire afin de recevoir les habitants et de les conseiller sur les travaux à réaliser et les aides mobilisables
- > Réaliser des visites dans les logements
- > Accompagner au montage du dossier jusqu'à la phase travaux

718

conseils délivrés par la Plateforme

25

ménages accompagnés dans la rénovation globale de leur logement jusqu'à la réalisation de leurs travaux

99

rendez-vous réalisés lors des permanences

VOUS HABITEZ DANS LE MÉDOC ?
Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier et technique gratuit pour vos projets de rénovation énergétique.

Des spécialistes de l'énergie et de l'habitat vous répondent pour des conseils neutres et indépendants sur des thèmes variés :

- Aides financières
- Économies d'énergie
- Rénovation énergétique
- Énergies renouvelables
- Équipements techniques
- Lecture de plans

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
En appelant la 05 57 95 97 04 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h pour bénéficier d'un conseil téléphonique.
En prenant rendez-vous sur creaq.org pour rencontrer un conseiller lors d'une permanence près de chez-vous ou en visioconférence.





ANIMATION DE DÉMARCHES COLLECTIVES ET DE DISPOSITIFS



Programme LEADER



Contrat de développement et de
transitions du Médoc



Contrat CoNECT, entre les collectivités
du Médoc et Bordeaux Métropole



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Président du Comité :
Franck Laporte

Animation et gestion du programme européen LEADER

La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a confié la gestion d'une partie des crédits FEDER et FEADER aux territoires. Le Parc naturel régional Médoc gère 3,8 millions d'euros de fonds européens pour la période 2023-2027. Afin d'utiliser ces crédits pour le développement territorial, le Parc naturel régional anime un Groupe d'Action Locale (GAL), regroupant des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques du Médoc. Les membres du GAL définissent la stratégie et sélectionnent les projets en cohérence avec celle-ci.



OBJECTIFS

- Clôturer le programme LEADER 2014-2020
- Animer le programme LEADER 2023-2027 & FEDER OS5



LES ACTIONS MENÉES

> En 2024 le GAL clôture le programme LEADER 2014-2020 qui aura soutenu plus de 60 projets pour 1,9 million d'euros. Au regard de leur pluralité et de leur répartition géographique, la stratégie élaborée a su répondre aux attentes du territoire et participer à la concrétisation de nombreux projets tels que :

- Création du domaine départemental de Nodris | Département de la Gironde
- Maison des producteurs | Les Fermiers toqués
- Tiers lieux de Montalivet | Le Cube
- Écolieu d'habitats innovants et participation citoyenne | EHICO

> Depuis le lancement de la nouvelle programmation 2023-2027, 1,6 million d'euros ont pu être réservés pour le soutien de 24 projets, parmi lesquels :

- Écopastoralisme sur le marais du Pouch | Commune de Carcans
- Lieu d'accueil pour les femmes atteintes d'un cancer | Association Rose Médoc
- La Java, espace de vie culturelle multiforme | Association 001
- Espace artistique et collectif | La Briqueterie du Médoc
- Création d'hébergements pour les saisonniers | Commune de Lacanau



Le Médoc, grâce à la candidature du Parc naturel régional, a obtenu pour la 2ème fois consécutive l'attribution d'un programme européen LEADER géré localement pour et par les acteurs du territoire. Ainsi le programme intitulé « Renforcer la vitalité de l'économie locale dans une dynamique de transition », doté de 3,8 millions d'euros, succède au précédent qui avait généré déjà plus 1,9 millions d'€ de financements. J'ai le plaisir de présider le Groupe d'Action Locale réunissant 50% d'élus et 50% d'acteurs privés qui examine les projets présentés et propose leur transmission à la Région pour octroi de l'aide. Un exercice de partenariat public-privé d'une grande richesse et un soutien aux actions de développement encourageant ».

Franck Laporte, Président du Groupe d'Action Locale LEADER



Exposition à La Briqueterie. ©Médoc Tiers Lieux

Contrat de développement et de transitions du Médoc

Le Parc naturel régional Médoc est coordinateur du Contrat de développement et de transitions du Médoc 2023-2025 développé par le service DATAR de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il a été signé par les 4 EPCI du médoc, le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 3 ans.

OBJECTIFS

- Favoriser la territorialisation de Néo Terra et l'engagement pour les Transitions
- Accompagner les projets des territoires

LES ACTIONS MENÉES

La candidature portée par le Parc en 2023 permet le financement de projets publics et privés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce contrat est porté par un Comité de Pilotage référent associant les 4 EPCI, le Parc et le Conseiller régional. Il est animé localement par le Parc et la référente territoriale de la DATAR/ Région Nouvelle-Aquitaine. Il fait l'objet de différentes séances de travail à travers un Cotech regroupant les techniciens des 4 EPCI et l'animation d'une « revue de projet » permettant de faire de l'ingénierie financière sur les projets.

En 2023-2024, 30 projets ont été soutenus dans ce cadre, représentant 5 424 000 € de crédits régionaux.

Exemple de projets soutenus :

- Lieux de services innovants Épicerie Sociale et solidaire, Listrac : 100 000 €
- Création 18 studios étudiants IFSI, Lesparre-Médoc : 189 000 €
- Reconstruction de la brasserie, Brach : 100 000 €
- Maison du parc naturel régional Médoc, Saint-Laurent-Médoc: 160 000 €
- Création logement saisonniers de 17 lits / 6 appartements, Vendays-Montalivet : 42 970 €
- Action collective de proximité Médoc Bilans conseil : 90 000 €

“ En Médoc, le Parc naturel régional est le coordinateur du Contrat de développement et de transitions du Médoc qui associe les 4 Communautés de communes du territoire. A travers celui-ci, la Région Nouvelle-Aquitaine entend renforcer les atouts des territoires ruraux qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. »

Henri Sabarot, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine et Président du Parc naturel régional Médoc



Contrat des Nouveaux Équilibre de Coopération Territoriale

Bordeaux Métropole est engagée dans une démarche de coopération avec les territoires voisins, avec la volonté de partager projets et expériences au profit des usagers et habitants. Les relations des habitants du Médoc sont pour certains quotidiennes avec la Métropole et oblige à organiser les interrelations entre les deux territoires. Ainsi, sous l'impulsion du Parc naturel régional, dont la Charte consacre une de ses parties à la nécessité de tisser cette relation, un travail de construction du contrat CONECT s'est mis en place avec les 4 Communautés de Communes du Médoc.



OBJECTIFS

- Renforcer la coopération entre Bordeaux Métropole et le Médoc



LES ACTIONS MENÉES

Ce contrat établi des coopérations sur plusieurs sujets :

- L'organisation des mobilités
- L'accessibilité des populations aux services publics
- Les coopérations économiques et touristiques
- La transition écologique à travers l'alimentation, la neutralité carbone, l'eau...

La gouvernance de ce contrat est assuré par un Comité de Pilotage regroupant la Présidente de Bordeaux Métropole, les Présidents des 4 EPCI et le Président du Parc.

Un comité technique est chargé de décliner les orientations stratégiques définies.



Le Parc a été aussi l'agrégateur pour établir un Contrat de coopération avec Bordeaux Métropole et les 4 EPCI. La charte de Parc rassemble les collectivités médocaines autour d'un projet de développement durable du territoire. Les relations contractuelles établies avec nos voisins permettent également de le mettre en œuvre. »

**Henri Sabarot, Conseiller Régional
Nouvelle-Aquitaine et Président du
Parc naturel régional Médoc**

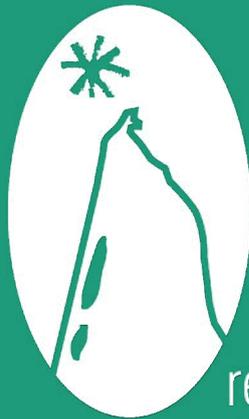


PARTENAIRES FINANCIERS



Financé par
l'Union européenne





Parc
naturel
régional
Médoc

Toute l'actualité du Parc sur :

pnr-medoc.fr



Nos histoires s'écrivent ici...

21 rue du Général de Gaulle,
33112 Saint-Laurent-Médoc
05 57 75 18 92

contact@pnr-medoc.fr